

# *St Martial d'Albarède*

S e n t M a r ç a u d ' A u b a r e d a

# 2016



## Bulletin Municipal



## Sommaire

Mot du Maire.....	<b>1</b>
Inauguration Bourg.....	<b>2/3</b>
Infos assainissement.....	<b>4</b>
Assainissement.....	<b>5</b>
Voirie.....	<b>6</b>
Déchetterie / Containers semi-enterrés.....	<b>7</b>
Smctom de Thiviers / Gazette du tri sélectif.....	<b>8/9</b>
Extention Caserne Pompiers.....	<b>10</b>
Nouvelle construction (Super U).....	<b>11</b>
Travaux en projet.....	<b>12</b>
Nouvelle Com.Com.....	<b>13</b>
Infos Municipales.....	<b>14</b>
Permanences.....	<b>15</b>
Démographie.....	<b>16</b>
Plan Bourg.....	<b>17</b>
Infos Apiculture.....	<b>18</b>
Vie Pratique.....	<b>19/20/21</b>
Gestes Eco-citoyens.....	<b>22</b>
Décoration / Mémoire.....	<b>23</b>
Histoire (1917 année incertaine).....	<b>24/25</b>
Noël / Repas des anciens.....	<b>26</b>
Ainés Ruraux / Repas des voisins.....	<b>27</b>
Associations (club de pétanque - Cyclotourisme).....	<b>28</b>
Ville et Village fleuri.....	<b>29/30/31/32/33</b>
Concours maisons fleuries.....	<b>34</b>
Charte zéro pesticides.....	<b>35</b>
Lascaux IV.....	<b>36</b>
Per fa fugui lo bilo	

## MES CHERS CONCITOYENS

Comme chaque année, je vous présente le bulletin municipal, afin de dresser le bilan des réalisations, actions et événements de l'année écoulée.

Nous avons à cœur d'améliorer sans cesse la qualité de votre vie quotidienne. Embellir et sécuriser la commune, améliorer le cadre de vie des habitants, valoriser la commune aux yeux de ses occupants et de tous les autres sont des missions que l'équipe municipale est fière d'assumer.

Face aux difficultés qui s'accumulent, face aux inquiétudes, nous avons poursuivi notre action pour mettre en œuvre nos engagements. Le dynamisme de Saint Martial dépend, en effet, de leur réalisation.

Le devoir d'un élu est de prendre en compte les soucis de tous ses administrés, sans privilégier l'un par rapport à l'autre. Mais c'est aussi vous informer des contraintes et des difficultés qui sont les siennes. Nos décisions sont guidées par des priorités qui s'imposent et nous ne pouvons, hélas, pas répondre favorablement aux souhaits de chacun.

L'année écoulée a vu son lot d'événements tragiques, souhaitons que 2017 soit une année de paix et de réconciliation.

Pour nous, 2017 sera l'année du regroupement des communautés de communes Causses et Rivières en Périgord et du pays de Lanouaille. Ce regroupement signifie de nombreux changements avec de nouvelles obligations et compétences telles que l'assainissement collectif et la distribution d'eau potable qui auront automatiquement des incidences financières.

L'an dernier je vous faisais part de mon inquiétude concernant le devenir de nos petites communes, je dois bien avouer que le ciel s'assombrit encore un peu plus.

Restons, malgré tout, optimistes en regardant ce qui a été réalisé au cours de l'année passée : les projets en cours au Mayne et ceux à venir comme l'agrandissement de notre gendarmerie avec le doublement du casernement.

Je remercie le personnel communal qui accomplit la tâche qui leur incombe avec dévouement et efficacité ce qui est loin d'être facile, du fait des nouvelles normes environnementales. Je sais que je peux compter sur eux et sur leur attachement au service public.

Je vous présente au nom de l'équipe municipale, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Qu'elle soit pour vous et tous ceux qui vous sont chers, une année de bonheur, de santé, de prospérité et qu'elle soit une bonne année pour Saint Martial.

Sincèrement Michel DUPUY



# Inauguration .....

Après les travaux de sécurisation de la RN 705, le réaménagement de la place de la mairie, le déplacement du monument aux morts, c'est à l'ancien conseil municipal et achevé par l'équipe actuelle, que l'on doit ce projet de réhabilitation et d'aménagement du cœur de notre village. Nous sommes fiers de constater l'aboutissement de cette réalisation d'importance pour notre petite commune.

Michel Dupuy, maire de la commune et son Conseil municipal avaient convié autorités, élus et habitants. Etaient présents : Anne-Gaëlle Baudouin-Clerc, Préfète de la Dordogne, Bernard Cazeau, Sénateur de la Dordogne; Colette Langlade, Députée de la Dordogne ; Annie Sedan et Bruno Lamonerie, Conseillers Départementaux du canton Isle-Loue-Auvézère ; Guy Leymarie, Vice-président du Syndicat Départemental Electrification Dordogne.

Après la cérémonie du ruban coupé par Madame la Préfète de la Dordogne, l'assemblée a emprunté la rue principale du bourg pour parcourir les ruelles, à pied, et découvrir les nouveaux aménagements commentés par le maire. La visite a constitué un instant privilégié de rencontre sur le terrain. Le bourg devenu accueillant et coquet a désormais un tout autre visage.

C'est tout un engagement des élus qui, aujourd'hui, sont fiers de ces agencements qui apportent sécurité, confort et embellissement pour le bien-être des habitants ainsi que la valorisation du patrimoine rural. Dans leur discours, les représentants de l'état, du département qui ont accompagné ce projet, restent attentifs et très réceptifs aux demandes des maires et leur volonté est d'être à leurs côtés pour les aider à équiper toujours mieux leur commune.

Les réalisations s'inscrivent dans la politique d'aménagement du territoire menée ensemble pour dynamiser les petites communes et mettre en valeur le cachet des centres-bourgs.

Des remerciements ont été adressés :

- aux bureaux d'études,
- aux syndicats (de l'eau SIAEP d'Excideuil) et d'électrification (SDE 24),
- aux différentes entreprises qui ont œuvré sur les chantiers,
- aux employés communaux pour leur participation.

A l'issue de cette manifestation, un apéritif dînatoire conviait tout les habitants de St Martial à la salle des fêtes également récemment restaurée par l'ancien Conseil Municipal.

*Michel LEYMARIE*





rue du Lavoir



route de La Gondie



C'est le moment des discours  
et des remerciements

Des aides importantes ont été apportées :

- L'Etat pour un montant de 104 979 € au titre de la DETR
- Le Conseil départemental : 70 222 € au titre du contrat d'objectifs
- Notre Députée pour 8 000 € avec la réserve parlementaire

Soit 183 201 € pour un coût total de travaux de 635 708 €. La commune participe pour sa part à l'aide d'un emprunt de 120 000 €, d'un autofinancement de 332 507 €. Un prêt de 155 000 € a été réalisé en attente du versement des subventions et le remboursement de la TVA.

Par ailleurs, une subvention a été sollicitée en faveur des aménagements de bourgs auprès du Conseil Départemental. Une aide a été apportée par le SDE 24 qui a réalisé l'enfouissement des réseaux électriques : 200 000 € d'investissements et une aide de 27 500 € pour la réhabilitation de l'éclairage public.

Le SIAEP d'Excideuil a procédé à la rénovation de l'ensemble du réseau d'adduction d'eau potable, pour un montant de 154 300 €

# L'INFORM



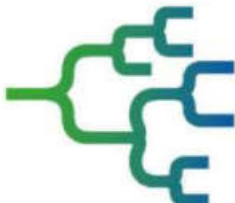


# assainissement

La feuille d'information sur l'assainissement collectif

# 2015

## SAINT-MARTIAL-D'ALBAREDE

Extrait du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public.

<b>ORGANISATION</b>	<p>Le service d'assainissement est organisé par la commune. La population desservie est de <b>197 habitants</b>.</p>	 <i>Le service est organisé par la commune</i>
<b>Communale</b>		
<b>EXPLOITATION</b>	<p>La commune a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. La commune a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.</p>	
<b>En régie</b>		
<b>COLLECTE DES EAUX USÉES</b>	<p>Le réseau collecte les eaux usées provenant de 110 habitations ou immeubles et 2 industriels ou autres. Le réseau est composé de <b>3 km</b> de collecteurs</p>	
<b>Un réseau de 3 km</b>		
<b>ÉPURATION</b>	<p>Les eaux usées sont traitées par la <b>Station du bourg de SAINT-MARTIAL-D'ALBAREDE, filtres plantés de roseaux</b> (située à Saint-Martial-d'Albarède) capable de traiter la pollution de <b>185 habitants</b>. Le rejet de l'eau traitée se fait par infiltration par le sol.</p>	
<b>1 station</b>		
<b>QUALITÉ DU SERVICE</b>		
<b>PRIX</b>	<p>Le prix du service comprend une partie fixe (<b>abonnement 81,60€</b>) et un prix au m<sup>3</sup> consommé (<b>1,02 €</b>). Au total, un abonné consommant : - 120 m<sup>3</sup>, paye <b>248,45 €</b> (sur la base du tarif du 1<sup>er</sup> janvier 2015, toutes taxes comprises). Soit en moyenne <b>2,07 € TTC/m<sup>3</sup></b>, <b>Pas d'augmentation des tarifs par rapport à 2014</b> mais augmentation Redevance modernisation réseaux collecte (Agence de l'Eau) de 0,23 à 0,235 €/m<sup>3</sup> - 60 m<sup>3</sup>, payer <b>167,88 €</b> (sur la base du tarif du 1<sup>er</sup> Janvier 2015, toutes taxes comprises). Soit en moyenne <b>2,07 € TTC/m<sup>3</sup></b>, <b>Pas d'augmentation des tarifs par rapport à 2014</b> mais augmentation Redevance modernisation réseaux collecte (Agence de l'Eau) de 0,23 à 0,235 €/m<sup>3</sup></p>	 <b>Répartition des montants collectés</b> ■ COLLECTIVITE ■ TAXES
<b>248,45 € pour 120 m<sup>3</sup></b> <b>167,88 € pour 60 m<sup>3</sup>.</b>		

## Assainissement collectif communal 2016

## Compte administratif assainissement 2015

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)
Résultats reportés		12 276,64		64 820,91		77 097,55
Opération de l'exercice	15 634,84	22 389,53	162 282,46	94 265,29	177 917,30	116 654,82
<b>TOTAUX</b>	<b>15 634,84</b>	<b>34 666,17</b>	<b>162 282,46</b>	<b>159 086,20</b>	<b>177 917,30</b>	<b>193 752,37</b>
Résultats de clôture		19 031,33	3 196,26			15 835,07
Restes à réaliser			30 000,00	23 695,00	30 000,00	23 695,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>15 634,84</b>	<b>34 666,17</b>	<b>192 282,46</b>	<b>182 781,20</b>	<b>207 917,30</b>	<b>217 447,37</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>19 031,33</b>	<b>9 501,26</b>			<b>9 530,07</b>

## Budget assainissement 2016

SECTION	Pour mémoire Budget 2015	Restes à réaliser n-1	Résultats n-1 reportés	Crédits de l'exercice votés	BP 2016
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Dépenses	31 816,64			27 634	27 634
Recettes	31 816,24		9 530	18 104	27 634
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Dépenses	192 346,00	30 000	3 197	61 053	94 250
Recettes	192 346,00	23 695		70 555	94 250

C'est en 1996, que la commune de Saint Martial d'Albarède a mis en place l'assainissement collectif afin de desservir les habitations du bourg et de ses proches écarts. A cette époque très peu de communes, dans notre région, étaient en règle pour le traitement des effluents domestiques des usagers des bourgs. Même si le choix technique de la station d'épuration s'est avéré avec le temps peu fiable, surtout sur sa longévité, il a été judicieux de la part du mandat de l'époque, de se lancer dans cet investissement afin de mettre la commune en conformité et surtout de pouvoir respecter l'environnement en traitant les rejets des usagers. Le budget assainissement collectif aura tout au long de ces années, été plutôt bien géré, permettant des extensions de réseaux et des investissements de modernisation avec la reconstruction de la STEP en 2014, cela tout en conservant une redevance stable depuis la mise en place de celle-ci. Pour information, la commune de Saint Martial a une des redevances des plus faibles de la communauté de commune de Causses et Rivières.

Suite à la loi NOTRe, à la réorganisation de notre territoire avec l'intégration de la communauté de communes de Causses et Rivières en Périgord par la communauté de commune du Pays de Lanouaille, la prise de la compétence « assainissement collectif » s'effectuera à compter du 1er janvier. En effet, la loi NOTRe prévoit la prise de cette compétence obligatoirement en 2020 par les nouvelles structures communautaires, mais, du fait que la Communauté de Commune du Pays de Lanouaille exerçait déjà cette compétence, celle-ci est automatiquement reconduite au 1er janvier 2017.

Donc, à compter du 1er janvier prochain, la gestion, l'exploitation, les investissements ainsi que la facturation de la redevance concernant l'assainissement collectif de notre commune sera pris en charge par la future communauté de commune.

Les abonnés au réseau d'assainissement verront vraisemblablement des modifications dans la tarification de leur future redevance, celle-ci devrait être uniformisée pour toutes les communes de la nouvelle entité intercommunautaire. Le futur conseil communautaire décidera et délibèrera sur les nouvelles règles qui s'appliqueront à l'assainissement collectif de notre territoire.

Concernant les futurs projets d'assainissement, trois extensions sont prévues :

- Aux Farges, cette extension permettra le raccordement d'une nouvelle habitation.
- Au Maine, une étude est en cours ainsi que la révision du réseau d'assainissement afin de raccorder la zone commerciale et une partie du lotissement du Maine au réseau d'Excideuil.
- Route du Grand Vignaud, pour les habitations situées derrière la brasserie, la révision du schéma d'assainissement est en cours, ensuite le raccordement au réseau sera réalisé.

Ces projets seront pris en charge par la nouvelle communauté de communes.

Francis CIPIERRE

### Commission voirie municipale 2016.

Composition de la commission voirie de Saint Martial d'Albarède: Dominique Jovet, Nadine Morisseau, Patrick Benoit, Michel Dupuy, Francis Cipierre.

Dates des réunions : 29 fév. 2016, 6 avr. 2016 et 12 juil. 2016.

Suite au diagnostic de la voirie communale, effectué en 2015 par l'Agence Technique Départementale pour le compte de la commune de Saint Martial, la commission voirie lors de ces différentes réunions avait proposé au conseil municipal, d'une part, la réfection de la voie communale VC3, route du Prunier, déjà budgétée en 2015 et d'autre part un plan pluriannuel de réfection ou de remise à niveau de la voirie communale.

#### La VC3, route du Prunier:

Cette route communale aura nécessité une délibération afin de mettre en place une convention de maîtrise d'ouvrage à la charge de Saint Martial, avec la commune d'Excideuil qui est mitoyenne sur une partie de cette voie. Une consultation sera effectuée avec l'assistance de l'ATD entre le 30/05 et le 13/06/2016, 5 candidats ont postulé, c'est l'entreprise COLAS qui sera retenue pour un montant total de **17 886.94 € ttc** dont **12 478.79 € ttc** à la charge de la commune de Saint Martial.

- Montant des travaux sur la VC3, en investissement 2016, budgétés pour la commune de Saint Martial : **20 000 € ttc**

- Montant des travaux réalisés suite à la consultation :

**12 478.79 € ttc**

Lors de la réfection de la VC3 au Prunier, il a été nécessaire d'ajouter une évacuation supplémentaire des eaux pluviales afin d'éviter la stagnation de celles-ci à l'entrée du virage avant le pont de Sarconnat. Ce supplément de travaux n'était pas prévu dans le marché et sera affecté aux investissements de réparation de la voirie.

- Coût des travaux supplémentaires: **875.26 €ht** et **1050.31 € ttc**

Concernant le projet de remise en état de la voirie municipale, la commission et le conseil municipal ont opté pour un marché à bon de commande. les travaux sont planifiés sur deux ans (2016 et 2017). La consultation a été effectuée avec l'assistance de l'Agence Technique Départementale, entre le 03/06 et le 23/06/2016; 4 candidats ont postulé pour ce marché, c'est l'entreprise COLAS SA qui a été retenue par le conseil municipal en date du 04/07/2016.

- Montant des travaux estimés par l'ATD : **153 948 € ttc**

- Montant des travaux suite à la consultation : **99 548.83 € ttc**

- Budget prévisionnel voté pour 2016 : **50 000 € ttc**

#### Suite à la consultation pour les travaux de voirie, la commission décide la réalisation des travaux suivants pour 2016 :

##### VC 1 - route du Châtenet :

La section de voirie située au niveau d'Aigue Morte (345ml) : pose de bordures, reprofilage mécanique en grave émulsion et revêtement bi couche : **8215.08 € ttc**

Entre Aigue Morte et la limite de la commune de Saint Germain des Prés (305ml) : réparation de la chaussée en "point à temps": **1816.4 € ttc**

La section de route au niveau de Las Gertas nécessite des travaux d'évacuation des eaux pluviales. Il sera donc nécessaire de lancer une réflexion et une étude sur ce secteur avant d'engager des frais.

##### VC2 – Route de la Gondie après les Farges :

Pose de bordures dans une des courbes afin de stopper une dégradation de la chaussée : **1 017.36 € ttc**

##### VC 7 - La Gondie route de St Pantaly :

Reprofilage manuel en grave émulsion et "point à temps" :

**1 495.26 € ttc**

##### VC 8 - Le Bost Noir :

Pose de bordures à 2 endroits dans des courbes, reprofilage manuel en grave émulsion et "point à temps" : **2 389.7 € ttc**

##### VC 9 - la Raymondie :

Reprofilage manuel en grave émulsion, "point à temps" et enduit coulé à froid bicouche 0/6-0/10 (830ml) : **11 464.44 € ttc.**

##### VC 10 - Route du Grand Vignaud :

Depuis l'intersection route de Combillou jusqu'à la Brasserie (315ml): Reprofilage mécanique en grave émulsion 80kg/m2 + Revêtement bicouche 6/10 et 4/10 : **5 576.34 € ttc.**

##### VC33 - Route du Grand Vignaud (continuité VC10):

A partir de la brasserie (635ml) : reprofilage manuel en grave émulsion + "point à temps" : **1 495.26 € ttc.**

##### VC22- Veyriéras :

Renforcement de la chaussée en GNT 0/31.5 et revêtement bicouche 6/10 et 4/6 prégravillonné au 10/14 (160ml), reprofilage manuel en grave émulsion et "point à temps" (300ml) :

**3 148.58 € ttc.**

##### VC23 - le Javelot :

Reprofilage mécanique en grave émulsion 80kg/m2 + revêtement bicouche 6/10 et 4/10 (340ml): **6 083.28 € ttc**

##### Les Peyrières 1 Est :

Reprofilage manuel en grave émulsion et point à temps (190ml): **347.05 € ttc.**

##### Les Perrières 2 Ouest :

Renforcement de la chaussée GNT 0/31,5 et revêtement bicouche 6/10 et 4/6 pré gravillonné au 10/4 (170ml) :

**2 980.44 € ttc.**

##### Route de MontPlaisir :

Renforcement de la chaussée en GNT et revêtement bicouche (270ml) : **5259.6 € ttc**

##### VC Le Prunier :

"Point à temps" (170ml) : **240 € ttc.**

##### VC Bois de L'Eyraudie :

Reprofilage mécanique en grave émulsion + revêtement bicouche 6/10 et 4/6 : **954.24 € ttc.**

##### Voirie intercommunautaire 8 :

Complément de travaux sur cette voie intercommunautaire,  
- Au carrefour du FAUREAU (130ml), revêtement ECF, et du bourg au carrefour du FAUREAU (1120ml), "point à temps" + renforcement manuel en grave émulsion : **5 184.66 € ttc.**

#### Récapitulatif des travaux

- Travaux VC3 Le Prunier : **12 478.79 € ttc**

- Total travaux de réparation VC Saint Martial 2016 : **51 844.41 € ttc**

- Total travaux : **64 323.2 € ttc**

- Total budget investissement voirie (VC3 comprise): **73 616 € ttc.**



## Points restant à traiter sur la tranche de travaux 2016:

**Fossé à la Gondie** : à nettoyer. Il est fait remarquer que ce fossé est un exutoire des eaux pluviales. celles-ci ne peuvent en aucun cas être canalisées vers les terrains des riverains.

**VC30, Liauroux, des Farges à la station d'épuration** : réparation en point à temps.

**Route de Autrevialle** : convention à faire avec Clermont d'Excideuil pour la réalisation des travaux.

**VC 9, La Raymondie** : l'enduction ECF restera à faire très certainement pour début 2017.

## **Inspection détaillée et diagnostic technique du Pont de Saint Martial d'Albarède:**

Budget alloué à l'inspection : **12 500 € ttc.**

L'inspection se déroule en deux phases :

- 1° les parties immergées du pont,
- 2° toutes les installations hors d'eau.

Coût de l'inspection par scaphandriers des installations immergées : **3 180 € ttc**, réalisée par Entreprise ROMOEUF le 09/06/2016

Concernant l'inspection des installations subaquatiques, la consultation s'est déroulée entre le 01/07 et le 17/10/16, le candidat retenu est ALTHEA Géo pour un montant de **11 880 € ttc.**

Une délibération modificative a été nécessaire pour compléter le besoin financier et couvrir le coût de la prestation.

Le contrôle subaquatique consistera à effectuer une inspection détaillée du pont, une vérification par le calcul de la capacité portante de l'ouvrage, un diagnostic de la protection anticorrosion ainsi qu'une étude de faisabilité et de réhabilitation du pont.

## **Projet d'aménagement rue du Maine.**

Les travaux d'enfouissement des réseaux sont prévus pour fin 2016 début 2017, cela concerne les réseaux électrique, téléphonique, la fibre et l'éclairage public. La réfection du réseau d'eau sera également réalisée à la suite par le SIAEP d'Excideuil.

Un avant-projet d'aménagement de cette rue a été effectué, à la demande du conseil municipal, le 03/03/2016 par le bureau d'étude A2I pour un montant de **3 000 €**, l'objet de cette étude est l'aménagement de cheminement piéton normalisé. L'objectif est de sécuriser cette voie qui est très fréquentée et sur laquelle il est constaté très régulièrement des comportements inconscients de la part d'automobilistes peu respectueux ainsi qu'une gêne pour les piétons.

La commission voirie doit étudier un aménagement et faire une proposition au conseil municipal. Les habitants du Maine seront également consultés afin de recueillir leurs avis.

Francis CIPIERRE

# Collecte et évacuation des déchets

Afin d'améliorer la qualité de collecte de vos déchets ménagers, votre municipalité, associée au syndicat de collecte des ordures ménagères (SMCTOM de Thiviers), a aménagé 2 points de collecte disposant de containers semi-enterrés.

Ces équipements permettent de ne plus être contraint à des jours de collecte stricts. Ils suppriment en même temps la pollution visuelle due aux débordements des containers ou aux sacs déposés sur le sol.

Enfin, grâce à ce type d'équipement, il n'y a plus de camion de collecte circulant plusieurs fois par semaine dans notre village.



Il vous appartient donc de déposer vos sacs jaunes et noirs dans ces containers.

Participation de la Communauté de Communes « Causses et Rivières en Périgord » sous forme de fonds de concours de 3 000 € pour la mise en place des 2 sites des Containers Semi-enterrés.

# Déchetterie

## **Horaires d'ouverture de la déchetterie de MAYAC (Chardeuil)**

8h30 - 12h00 / 13h30 - 18h00 / Tél.: 05 53 04 72 31

### **De Avril à Octobre**

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi
Mayac	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

### **De Novembre à Mars**

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi
Mayac	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓



## Syndicat mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers

Les Chemins Rouges - 24 270 DUSSAC - Tél : 05.53.52.65.16  
Fax : 05.53.52.08.02 - Mail : contact@smctom-thiviers.com

# LA GAZETTE DU TRI

## La collecte, comment ça marche ?



La collecte des Ordures Ménagères est effectuée dans nos communes par le **SMCTOM de Thiviers**.

Les Ordures Ménagères se découpent en plusieurs catégories :

- Les Déchets Ultimes, nos sacs noirs, traités par enfouissement.
- Les Emballages Recyclables, nos sacs jaunes, transformés en de nouveaux objets.
- Les Emballages en Verre, pots, bouteilles et bocaux, recyclés en nouvelles bouteilles.
- Les Déchets Bio-Dégradables (fermentescibles), qui doivent être compostés à la maison de préférence.
- Les Déchets Encombrants (volumineux, dangereux, toxiques, polluants...) qui sont à déposer obligatoirement en déchetterie.



Le **traitement** de ces déchets est géré par le **SMD3**, Syndicat Départemental en charge des principales installations de traitement (Centre de tri des emballages et Centre d'enfouissement).

Tout cela est financé par les usagers eux-mêmes via la TEOM, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Cette taxe est calculée dans les impôts fonciers, en fonction des bases foncières des communes. C'est le SMCTOM qui perçoit cette TEOM.

Il faut savoir que malgré les augmentations de charges liées aux carburants, aux traitements des déchets et autres, le taux d'imposition reste inchangé depuis 2003 (12.5%).

## Les caractérisations des déchets recyclables . . .

La particularité des sacs jaunes, c'est que les matériaux (emballages) sont rachetés par les recycleurs car c'est pour eux de la matière première. Le recyclage des emballages consomme moins d'énergie que la transformation de ressources naturelles pour la fabrication des mêmes produits, il limite également l'extraction de ces matières premières naturelles (pétrole, bois, minéral de fer...).

Cette revente permet au SMCTOM de limiter les coûts de collecte et de traitement des emballages (tri par matériaux). Mais tout ce que nous apportons au Centre de Tri est **contrôlé**, on appelle ça des **caractérisations**. Elle permettent d'identifier les différents matériaux contenus dans les sacs jaunes et en quelle proportion.

### «TAUX DE REFUS EN HAUSSE»

Lors de ces contrôles, chaque matière est triée, papiers, cartons, bouteilles plastiques, métal . . . mais également les erreurs de tri !! C'est le **REFUS DE TRI**.

Malheureusement ce taux de refus de tri est en augmentation ces derniers mois, ce qui nous vaut des pénalités financières.

Ces erreurs sont lourdement taxées et viennent "amputer" les recettes de la revente de matériaux.

Le SMCTOM met tout en oeuvre pour une gestion étroite des coûts liés à la collecte des Ordures Ménagères, mais c'est vous, usagers du quotidien, qui agissaient sur la qualité du tri que nous collectons.

Restes de repas, couches de bébé, sacs de cendres, fruits pourris, jouets, objets en plastiques divers, bâches agricoles, sacs noirs, tubes métal, sciures . . .

Voici une liste non exhaustive de ce que nous pouvons retrouver dans les sacs et conteneurs à couvercles jaunes.

Il nous paraît anormal que l'incivilité d'une partie de la population nuise au bon déroulement du processus de recyclage de nos emballages, sans compter la punition financière supportée par . . . tous les usagers.

Exemple de collecte des conteneurs jaunes semaine 46 (du 14 au 20 Novembre 2016)



## RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI

- Dans le sac jaune ou le conteneur jaune, je ne mets que des **EMBALLAGES**, en plastique, en carton, en métal.
- Je mets également les papiers, journaux, revues, magazines. Tous les papiers encrés en fait.
- Mes emballages doivent être simplement vidés et raclés de leur contenu.
- Je n'imbrique pas mes emballages, par exemple pas de journaux dans les cartons de lessive ou de bouteilles plastiques dans les boîtes métal.

Le tri des emballages n'a pas de caractère obligatoire pour l'instant. C'est une simple question de bon sens et de prise en compte de notre environnement pour les générations futures.

**Alors s'il vous plait, respectez ces petites consignes ou n'utilisez pas du tout les sacs jaunes et les conteneurs à couvercles jaunes.**



## Attention au déchets verts à la déchetterie !



Les fréquentations des déchetteries sont en constante augmentation chaque année. C'est un bon point car tous les déchets peuvent rejoindre leurs filières de retraitement et ainsi être valorisés.

Mais il existe des déchets qui peuvent se recycler sans passer par la déchetterie, **la tonte de pelouse par exemple.**

Actuellement nous collectons environ 1 500 tonnes de déchets verts par an, qui sont traités par broyage et compostage. Ce sont des traitements coûteux car c'est un processus complexe et énergivore auquel il nous faut rajouter le transport vers le centre de compostage.

S'il apparaît normal de récupérer les déchets de tailles, d'élégage et autres entretiens de haies et d'arbustes, **trouvez-vous logique de transporter la tonte de vos pelouses avec votre véhicule jusqu'à la déchetterie, pour qu'ensuite nous l'emmenions vers le centre de compostage ?**

La tonte de pelouse doit être, de préférence, traitée à domicile par compostage au fond du jardin, en paillage du potager ou des haies pour amender la terre, en paillage des bordures pour désherbage, en mulching (technique qui broye l'herbe en fines particules qui permet d'enrichir de votre pelouse) . . .

### Jours et Horaires d'ouverture des déchetteries

Horaires : De 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Thiviers ouvert : Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi et mardi après-midi.

Mayac ouvert : Du mardi au samedi (Avril à Octobre) et Mardi, mercredi, jeudi et samedi (Novembre à Mars)

Payzac ouvert : Mardi, mercredi, jeudi et samedi.

La Coquille ouvert : Mardi, jeudi, vendredi et samedi.

Hautefort ouvert : Mardi, mercredi, jeudi et samedi

## RENOVATION CASERNE DES POMPIERS D'EXCIDEUIL



Les Sapeurs-Pompiers sont implantés à Excideuil depuis 1875.

Le Centre de Secours actuel a été construit en 1966 avec deux agrandissements en 1977 et 1981, du fait de l'augmentation du nombre d'interventions et de la spécificité des matériels.

En 1990, suite à la centralisation de la prise d'appels téléphoniques entrant au Centre de Traitement de l'alerte à Périgueux, il y a eu la rétrocession de tous les centres de secours communaux (41) au Département.

Malgré les travaux d'entretien sur les locaux, ceux-ci ne sont plus adaptés à l'évolution des missions, aux normes de salubrité et à la mixité des pompiers.

En 1966 : 18 sapeurs-pompiers pour 36 en 2016 dont 5 femmes ; 80 interventions pour plus de 600 en 2016.

Les principales difficultés sont :

- Sanitaires : 1 seul, inadapté.
- Vestiaires non isolés des remises.
- Pas de vestiaires séparés hommes et femmes
- Pas de sanitaires femmes.
- Une seule douche pour 36 Sapeurs Pompiers
- Pas de sas VSAV (ambulance).
- Standard « aveugle ».

Tous ces faits ont amené le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne (SDIS) à étudier deux projets avec l'aide de l'Agence Technique Départementale (ATD), la construction d'un centre de secours neuf ou la réhabilitation de l'existant. Le projet de réhabilitation paraît plus judicieux pour deux raisons : le **coût** et l'emplacement centré par rapport à Excideuil.

Le besoin de réhabiliter les locaux est une nécessité qui permettra de maintenir un service de secours de proximité pour les 50 ans à venir, service assuré uniquement par des sapeurs-pompiers volontaires. Disponibles 24h/24, ils répondent à toutes les demandes de secours 365 jours par an.

*Commandant Thierry LAGUIONIE  
Chef du Centre de Secours d'Excideuil*

Un projet de restructuration du centre d'incendie et de secours (CiS) d'Excideuil a été présenté par le chef du groupement Logistique et Patrimoine du SDIS 24 le mardi 28 juin 2016 au CiS d'Excideuil, à tous les élus du canton d'Excideuil et d'Hautefort.

Lors de cette présentation, le représentant du SDIS 24 a précisé que ce projet avait été inscrit au titre du programme pluriannuel d'investissement immobilier 2017-2019. Cette restructuration devrait permettre de satisfaire l'intérêt général que représente cet équipement public pour assurer la distribution des missions de Sécurité Civile sur le territoire de la commune d'Excideuil et des communes desservies en 1er appel par ce CiS.

Le Conseil d'Administration du SDIS a défini des modalités de co-financement d'un tel projet en fixant une répartition pour moitié du montant net du coût d'objectif de l'opération entre le SDIS et les communes desservies en 1er appel. Le montant net du coût d'objectif de l'opération de restructuration du CiS est de 588 110 €.

Toutes les communes desservies en 1er appel par le CiS participent à l'opération de restructuration pour laquelle les conseils municipaux des communes concernées s'engagent à respecter le plan de financement.

Compte tenu de l'intérêt public local d'une telle opération pour l'ensemble des communes défendues en 1er appel et de la nécessité de mutualiser au maximum la charge liée au montant net (1) du coût d'objectif de l'opération, le financement est réparti entre ces communes, y compris Excideuil siège du Centre de Secours, au prorata de la population légale INSEE 2013 arrêtée au 1er janvier 2016 de chaque commune appartenant au secteur de 1er appel du CiS d'Excideuil, lequel secteur totalise une population globale de 9 102 habitants, soit l'équivalent d'une contribution de 32 euros maximum par habitant pour chacune des communes desservies par le CiS.

(1) *Le montant net du coût d'objectif de l'opération correspond au montant toutes taxes comprises du coût d'objectif, déduction faite du fond de compensation de la TVA qui sera perçue par le SDIS 24 en tant que maître d'ouvrage. Il est également précisé que si le montant des travaux s'avérait supérieur au prévisionnel, seul le SDIS prendra en charge le coût éventuel supplémentaire.*

Compte tenu de l'état général du CiS répondant insuffisamment aux besoins essentiels des sapeurs-pompiers qui y sont affectés, il souligne que ces travaux doivent être considérés comme prioritaires et indispensables.

Par délibération en date du 04 Juillet 2016, le Conseil Municipal a approuvé le principe du soutien financier de la commune de SAINT MARTIAL D'ALBAREDE sous la forme d'une subvention d'équipement / fonds de concours auprès du SDIS pour un montant maximum de 15 895 euros représentant sa quote-part. Une convention a été signée précisant la répartition du montant financé par les communes ainsi que les modalités pratiques de liquidation et de versement des subventions et ou fonds de concours, entre le SDIS et chacune des communes contribuant au financement de l'opération sur la base du montant net du coût d'objectif de l'opération. L'étalement du paiement de la subvention se fera sur 2 exercices.

*Michel DUPUY*

# Nouveau Supermarché

Les travaux ont débuté le 3 Octobre pour :

- transfert / agrandissement du magasin à l'arrière du bâtiment existant.

- passage de 1 674 m<sup>2</sup> à 2 300 m<sup>2</sup> avec la création d'un DRIVE et d'une galerie marchande avec 2 boutiques (en cours d'attribution)

- accent mis sur les rayons métiers (Fruits et Légumes, Boucherie traditionnelle, Charcuterie, Poissonnerie...) avec des fabrications maison sur place (saucisses, merguez, pizzas, pâté, saumon fumé...)

- développement des rayons non alimentaires (bazar et textile)

- réfection totale de la station-service qui passera en 24/24

- création d'une nouvelle station de lavage autos au niveau de la station

L'ouverture du nouveau magasin est prévue pour l'été 2017



## Extension de la Gendarmerie .....



Une nouvelle étape dans la politique volontariste de la commune.

L'objectif de la commune est d'aider et de favoriser la présence des gendarmes sur le territoire. Nos concitoyens y sont particulièrement attachés, tout comme ils sont attachés au maintien des services publics. Nos territoires ont des besoins forts de présence de l'autorité publique et des services publics. Il en va de la cohésion sociale et territoriale.

Dans un contexte d'économie et de regroupement, cet agrandissement pérennise ainsi la brigade de Saint Martial d'Albarède.

Ce dossier initié en 2013 est en bonne voie.

Par délibération en date du 26 Mai 2015, le Conseil Municipal a donné son accord de principe en vue de la réalisation de l'extension de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martial d'Albarède.

Ce dossier, instruit au niveau départemental, après approbation du Préfet, a été transmis à l'Etat-major de la Gendarmerie qui a donné son accord.

Par délibération en date du 7 novembre 2016 le Conseil Municipal a maintenu sa volonté de réaliser l'extension de la caserne de Gendarmerie.

Ce projet est situé sur le terrain cadastré section A numéro 732 d'une superficie de 3187 m<sup>2</sup>, contigu à la caserne existante.

Ce nouveau casernement portera l'effectif à 1 officier, 10 sous-officiers et 2 gendarmes adjoints volontaires.

**Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 1 500 000 €, financé par des subventions (Etat, Conseil Départemental) et Commune.**

Les recettes annuelles prévues : ( 68 000 € loyers de la gendarmerie actuelle et 50 000 € loyers de la gendarmerie nouvelle ).

Michel DUPUY

## Ventilation Salle des Fêtes .....

### Installation d'une VMC à la salle des fêtes.

Du fait de sa récente isolation thermique, une importante condensation se produit sur le sol des sanitaires, rendant ceux-ci glissants et dangereux. L'installation d'une centrale double flux semble être la solution.

Plusieurs bureaux d'études ont été contactés et c'est la SARL INTECH de Marsac sur l'Isle qui a été retenue par délibération N° 2016/041 du Conseil Municipal du 07/11/2016 pour un coût de **3 312 € ttc.**

**Il est à noter que depuis le début de l'automne, pour des raisons de sécurité, la salle des fêtes n'est plus louée, et ce jusqu'à la fin des travaux.**

Michel Leymarie



## Mise aux normes du sanitaire au Multirural .....



Pour la mise en conformité du restaurant, la loi impose que celui-ci dispose d'un sanitaire accessible aux personnes handicapées. Il y a donc obligation en 2017 de construire un bâtiment répondant à ce critère.

A ce jour, l'appel d'offre est en cours.

(Une modification du sanitaire actuel s'avérerait trop compliquée et plus onéreuse que le projet retenu).

De même les portes d'accès au restaurant devront voir leur seuil légèrement modifié (travail effectué en régie).

Michel Leymarie

# ..... Nouvelle Communauté de Communes

Après deux reports, les élus de la CDCI - Commission Départementale de Coopération Intercommunale - se sont finalement prononcés le 18 mars dernier, à main levée, sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), qui fixe les nouveaux périmètres des intercommunalités.

Le départ de Savignac Les Eglises a été entériné, ce qui entraîne, de fait, la dissolution de notre intercommunalité.

En application de la loi de Réforme des Collectivités Territoriales de 2010, dite Loi NOTRe, une nouvelle carte de l'intercommunalité a été établie en Dordogne.

Cette carte prévoyait initialement une fusion entre notre communauté de communes et celle du Pays de Lanouaille, ce qui entrerait en cohérence avec notre logique de territoire et la nouvelle carte cantonale (cf. bulletin intercommunal n°13).

Pourtant, **sans concertation** avec le conseil communautaire, et **contre l'avis** des autres communes de l'intercommunalité, le conseil municipal de Savignac-les-Églises a décidé de demander l'intégration de sa commune à la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux (CAGP).

C'est la raison pour laquelle la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille, actuellement composée de 11 communes, devra s'étendre aux 19 communes de l'actuelle Communauté de Communes Causse et Rivières en Périgord (CCCRP).

En effet, la commune de Savignac les Eglises sortant de notre périmètre, la Communauté de Communes Causse et Rivières en Périgord est appelée à être dissoute au 1er janvier 2017.

Savignac-les-Églises sera intégrée à la CAGP et les 19 autres communes seront intégrées à la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille (CCPL).

Nous partageons heureusement l'exercice de nombreuses compétences avec la CCPL (Enfance, Assainissement non collectif, Tourisme,...) et nous possédons des habitudes de travail en commun.

Nous avons entamé des réunions pour que la transition soit la moins complexe possible et les relations avec la CCPL sont très constructives.

Nous espérons ainsi que l'intégration de Savignac-les-Églises à la CAGP aura des conséquences limitées sur les services offerts aux habitants de notre futur territoire intercommunal.



La future intercommunalité : 30 communes / 13 970 habitants

# Informations Municipales

## LA MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi et Jeudi 13h30 à 16h30  
Mercredi 8h à 12h et de 13h30 à 16h30  
Vendredi 8h à 12h

Téléphone : 05.53.62.48.11  
Fax : 05.53.62.17.45

Adresse email : [mairie-st-martial-albarede@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-martial-albarede@wanadoo.fr)  
Site internet : <http://www.saintmartialalbarede.com/>



**Marie-Rose DUPUY, Rédacteur**, se tient à votre disposition pour vous aider ou vous conseiller dans vos démarches administratives. **N'hésitez pas à la contacter !**

EN CAS D'URGENCE : Michel DUPUY Maire Tél. : 05.53.62.42.05.  
Francis CIPIERRE 1er Adjoint Tél. : 05.53.62.95.44.  
Michel LEYMARIE 2ème Adjoint Tél. : 05.53.62.56.23  
Françoise VOUTERS 3ème Adjoint Tél. : 05.53.62.48.59

## AGENCE POSTALE COMMUNALE

**Madame Virginie Pichardie**,  
gérante de l'agence Postale  
Communale  
de St Martial d'Albarède

**HORAIRES D'OUVERTURE**  
du lundi au vendredi  
de 13h30 à 16h30

Tél.: 05 53 62 41 85



Vous y retrouvez une grande partie des opérations financières de la poste :  
- Livret A, CCP, versements et retrait (retrait jusqu'à 350€)

En plus des services traditionnels :  
- Courrier, Recommandé, Timbres courants  
- Timbres de collection, de naissance, de mariage (sur commande)  
- Colissimo France et Etranger  
- Chèques cadeaux.

**Pendant la fermeture de l'agence, la boîte aux lettres est relevée du Lundi au Samedi avant 9h00.**

En relation directe avec le bureau central d'Excideuil, Virginie peut vous prendre un rendez-vous rapide avec un conseiller financier ou un spécialiste en patrimoine.

Un espace de parking handicapé est aménagé tout proche de l'agence pour en faciliter l'accès.

**N'hésitez pas à venir lui rendre visite !**

**Afin de faciliter l'acheminement du courrier ou des livraisons, il est indispensable de porter à la connaissance des organismes et des personnes susceptibles de vous écrire et ou de vous livrer, vos compléments d'adresse.**

**Ce rappel concerne uniquement les secteurs où des noms de rues ou routes ont été créés.**

## BRIGADES DE GENDARMERIE Tél.: 05.53.55.38.90

Nouveaux horaires d'ouverture des brigades de la COB de SAVIGNAC LES EGLISES

Jours	St MARTIAL D'ALBAREDE	SAVIGNAC LES EGLISES
Lundi	14h - 18h	8h - 12h 14h - 19h
Mardi		8h - 12h 14h - 19h
Mercredi	14h - 18h	8h - 12h 14h - 19h
Jeudi		8h - 12h 14h - 19h
Vendredi		8h - 12h 14h - 19h
Samedi	8h - 12h	8h - 12h 14h - 19h
Dimanche		9h - 12h 15h - 18h



Centre hospitalier d'Excideuil

CONSULTATION OPHTALMOLOGIE : 1er jeudi du mois, sur RDV au 05.53.62.25.07 de 9h à 16h30.

Centre Médico Social d'Excideuil à l'Ancienne Gendarmerie

MISSION LOCALE DU HAUT PERIGORD (Jeunes de 16 à 26 ans) : 1er, 2ème et 4ème Jeudis de chaque mois sur RDV Tél : 05.53.52.59.91.

ASSISTANCE SOCIALE : Mardi et jeudi, de 9h30 à 12h, sur RDV. Tél : 05.53.62.40.62.

AIDE A DOMICILE DU HAUT PERIGORD : Les jeudis après-midi.

Mairie d'Excideuil 05.53.55.31.05

CPAM (Régime général) : Le Mardi de 14h à 16h.

AIDE SOCIALE : Mme Annie SEDAN à la Mairie d'Excideuil, sur RDV.

ADIL (Association Départementale pour l'information sur le logement) :  
Le 4ème Jeudi du mois de 9h à 12h30. Tél : 05.53.09.89.89.

CONCILIATEUR : Le 1er et 3ème Jeudis de chaque mois de 14h à 16 h sur RDV.

16 Avenue Eugène Leroy à Excideuil

COMITE REGIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE PERIGORD LIMOUSIN :  
Tous les Jeudis matin. Tél : 05.53.62.47.02.

Place Roger Célérier à Excideuil

CENTRE DE LOISIRS : Mercredi et Vacances Scolaires. Mme PEYTOUR Sylvie.  
Tél : 05.53.52.21.60 ou 06.78.25.36.69.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES : 05.53.52.34.85 ou 06.27.52.05.54.

PORTAGE DE REPAS : Tél : 05.53.62.25.17 ou 05.53.62.25.01.

FNACA : Le 1er Jeudi de chaque mois.

CABINET INFIRMIERES : 05.53.62.45.89 ou 05.53.62.43.82

CENTRE MEDICO PSYCHOLOGIQUE :  
Pour enfants et adolescents : 05.53.62.98.33  
Pour adultes : 05.53.62.98.36

8 et 10 Avenue du Docteur Tocheport

RETRAITE MSA : Tous les jeudis de 14h à 16h30 sur RDV au 08.11.65.65.66.  
+ Assistante Sociale MSA – Françoise ROUSSAUD – 05.53 55 29 14

BOUTIQUE SOLIDAIRE « ASSOCAITION PHOENIX » : Le 1er jeudi du mois de 11h à 13 h et de 13h30 à 15h.

Divers

RETRAITE SECURITE SOCIAL : à THIVIERS 3960 sur RDV.

ESPACE ECONOMIE EMPLOI de Thiviers : Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Tél :  
05.53.52.27.64 Fax : 05.53.55.04.45  
Email : eeethiviers@free.fr

E.E.E. Maison des services Bd Henri Saumande 24800 Thiviers

#### NOUVEAUTE A St MARTIAL

L'Association « Mieux Vivre Attitude » organise à la Salle des Associations de la commune de Saint Martial d'Albarède des séances en groupe :

Gymnastique douce adaptée aux séniors : activités permettant d'entretenir votre forme physique et votre santé.  
Tous les lundis de 16h à 17h30 sauf congés scolaires.

Bien Être Santé : Différentes méthodes douces sont employées afin de vous apporter un mieux-être à chacun.  
Tous les mercredis soirs de 18h30 à 20h sauf congés scolaires.

Une scéance découverte = une scéance gratuite - Renseignements : 07 85 23 98 37

# Démographie

## 7 Naissances

Toutes nos félicitations aux heureux parents des nouveaux nés :

**Lizzy SMITH-KNIGHT FOURCAUD**, née le 16 MAI 2016 à Périgueux, fille de Vincent FOURCAUD et Tania SMITH-KNIGHT domiciliés 2 Rue du Gué.

**Emma REBEYROL**, née le 18 MAI 2016 à Périgueux, fille de M. et Mme Julien et Marlène REBEYROL domiciliés 12 Impasse de la Brasserie.

**Maxence Louis GIBAUD**, né le 16 JUILLET 2016 à Périgueux, fils de Benoit GIBAUT et de Camille SAGNE domiciliés 12 Rue du Maine.

**Elyah BOULESTEIX**, née le 23 juillet 2016 à Périgueux, fille de Dylan BOULESTEIX et de Morgane MEZERGUES domiciliés 8 route de La Gondie.

**Tyna Tiffany Emma Nathalie Ginette GUILLEMOT**, née le 02 OCTOBRE 2016 à Périgueux, fille de M. et Mme Frédéric et Marilynne GUILLEMOT domiciliés « Les Perrières ».

**Camille SAGET**, née le 04 novembre à Périgueux, fille de M. et Mme Stéphane et Nathalie SAGET domiciliés " Las Gertas ".

**Océane BLONDEL**, née le 19 NOVEMBRE 2016 à Périgueux, fille de Laurent BLONDEL et de Aurélie REY domiciliés « Le Javelot ».



## Les nouveaux Martialbariens

Bienvenue aux nouveaux arrivants :

Au Bourg :	M. et Mme Michel LASCOUMES M. Frédéric FLOIRAT et Mme NICOLAS Nicole M. Vincent FOURCAUD et Mme Tania KNIGHT et leur fille Mme Nathalie CHAUCHE et sa fille Mme Véronique MOLLET M. Jonathan MAROUN et Melle Gwenaëlle GRUSON M. et Mme Romain DELATTRE et leurs enfants
Les Farges :	M. Mickaël ROBISCH et Melle Alexia POISSON
La Rebière :	M. et Mme Philippe BONNEAU et leurs filles M. et Mme Neil SIMMONDS
La Croix de Pouzy :	M. et Mme Andrew GREWOOD et leurs enfants M. BUISSON et Melle DEGRIS
Vieillevigines :	Melle Sabrina LASFARGEAS Melles DE JESUS et Réline PICARD
Le Prunier :	Mme Maryse GILIS GALUZZI et ses enfants
Les Perrières :	M. et Mme Olivier LACOUR et leurs filles
Veyriéras :	M. BONY et Melle Alice REJOU
Le Combillou :	M. Thomas REBEYROL
Aiguemortes :	M. Joël MORTESSAGNE
Bois de Leyraudie :	Mmes TEMPLE



## 7 Décès

Toutes nos sincères condoléances aux familles attristées :

Le 30 AVRIL, **André LAVAUD**, âgé de 68 ans, domicilié " Les Farges ".

Le 05 JUILLET, **Paul Sylvain BERNARD**, âgé de 93 ans, domicilié 6 Av. Jacques Hermant.

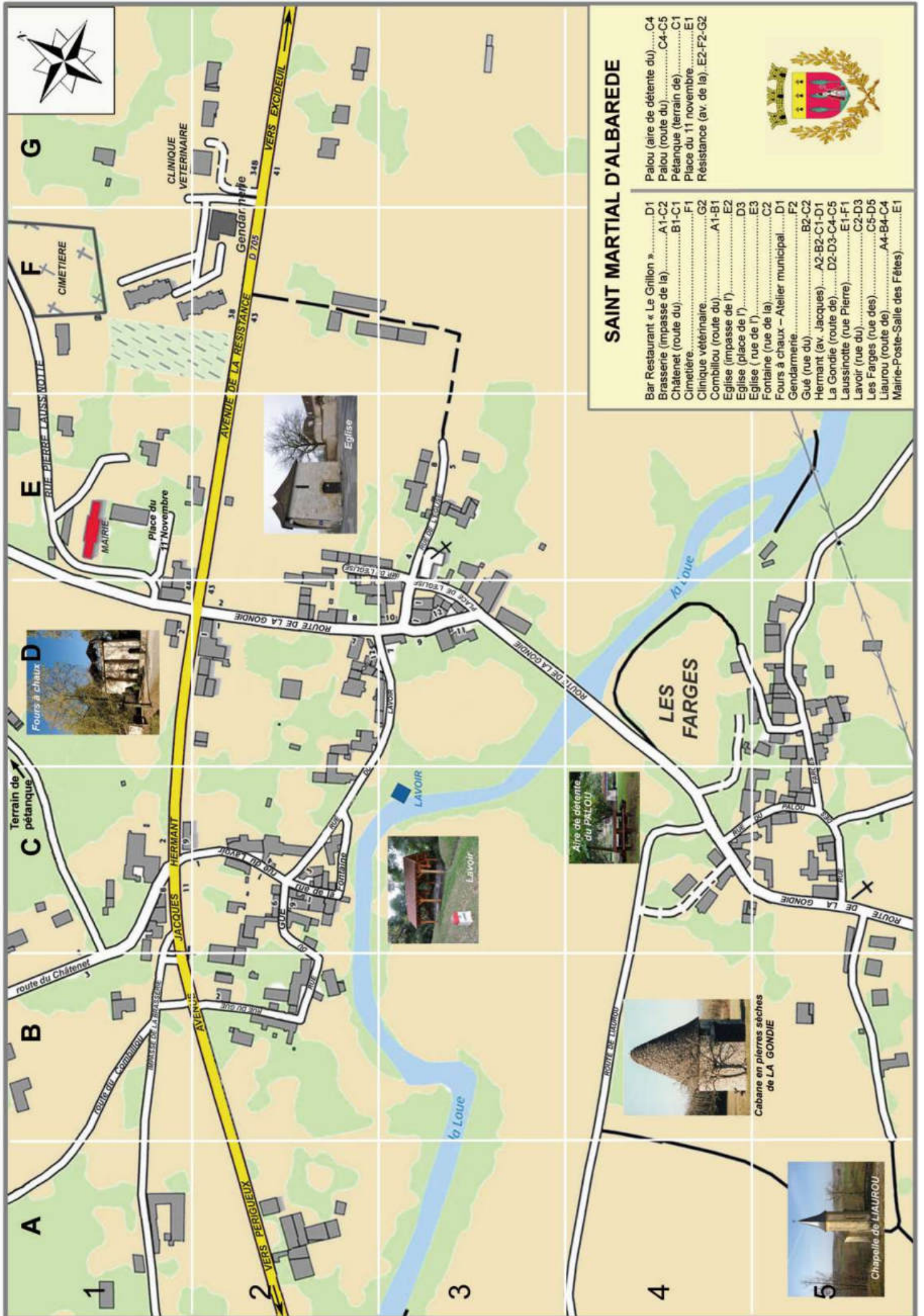
Le 05 AOUT, **Gilberte Yvonne TRONCHE** épouse de Gilbert MOURNAUD, âgée de 87 ans, domiciliée 2 Av. Jacques Hermant.

Le 26 JUILLET, **Luc Florent MALAISE**, âgé de 77 ans, domicilié " Le Bourg ".

Le 07 novembre, **Albert DESROCHE**, âgé de 69 ans, domicilié " Le Prunier "

Le 09 novembre, **Jean Pierre SERVAIS**, âgé de 70 ans, domicilié " La Gondie "

Le 28 novembre, **Jean Claude CARPENTIER**, âgé de 57 ans, domicilié "La Raymondie".



## La déclaration de ruches 2016 : du 1er septembre au 31 décembre 2016

Tout apiculteur, professionnel ou de loisir, est tenu de déclarer chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements.

La déclaration de ruches concourt à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, la mobilisation d'aides européennes au bénéfice de la filière apicole française et l'établissement de statistiques apicoles.

La déclaration de ruches 2016 est à réaliser en ligne sur le site (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>). Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate. Cette procédure permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur (NAPI).

Pour les apiculteurs ne disposant pas de l'outil informatique, il est toujours possible de réaliser une déclaration de ruches en sollicitant un accès informatique en mairie. Pour cette campagne 2016, il sera également possible d'utiliser le Cerfa papier 13995\*04 à compléter, signer et à envoyer à l'adresse : DGAL-Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15. Le délai d'obtention d'un récépissé de déclaration de ruches est d'environ 2 mois à compter de la réception à la DGAI. Les déclarations réalisées sur papier libre ou sur des anciennes versions de Cerfa ne sont pas recevables.

Plus de renseignements sont disponibles sur le site (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>)

## DÉCLAREZ VOS RUCHES

DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



## QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION  
DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ  
DES ABEILLES



MOBILISER DES  
AIDES EUROPÉENNES  
POUR LA FILIÈRE APICOLE

NOUVEAU

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

## Conseils aux séniors (ministère de l'intérieur)



Les séniors étant trop souvent les victimes de la lâcheté et de la ruse de certains agresseurs, cette rubrique a été créée pour vous apporter quelques conseils pratiques.

Des règles simples de vie en société permettent de se prémunir contre les actes malveillants.

Les collectivités locales, les partenaires associatifs mais aussi les policiers et les gendarmes sont vos interlocuteurs privilégiés.

N'hésitez pas à leur faire part des situations qui vous semblent inhabituelles. Ils sont là pour vous écouter, vous conseiller et vous aider. L'isolement est un facteur d'insécurité, adhérez à la vie locale et associative de votre commune.

Rencontrez d'autres personnes susceptibles de vous assister dans vos démarches quotidiennes.

Numéros utiles :

- Numéro d'urgence : 112
- Police/Gendarmerie : 17
- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Carte de crédit perdue ou volée: 0 892 705 705
- Opposition chéquier : 0 892 683 208
- Infos escroqueries : 0 811 020 217
- Téléphone portable perdu ou volé :
- SFR : 1023
- Orange : 0 800 100 740
- Bouygues Télécom : 0 800 29 10 00

### *Séniors, lorsque vous êtes chez vous, des gestes simples*

Garder le contact avec des personnes qui pourraient vous aider en cas de difficulté est important.

Pensez à garder à proximité de votre téléphone les numéros d'appel utiles; vous pouvez également les mémoriser dans votre téléphone; la nuit, un téléphone installé près de votre lit vous évitera des déplacements inutiles (gardez à votre portée une lampe de poche); il

existe des sociétés de téléassistance, n'hésitez pas à faire appel à leurs services pour vous aider.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

### *Se protéger des cambriolages*

La dissuasion des cambrioleurs commence par une bonne protection de votre domicile: équiper votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur. Installez des équipements techniques adaptés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur et extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseil à un spécialiste, changez les serrures lorsque vous emménagez ou lorsque vous perdez vos clés.

Utilisez efficacement les équipements de protection. La porte d'entrée est utile si elle est fermée à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée. De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique; ne laissez jamais vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... confiez-les à une personne de confiance; ne laissez pas trainer dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage... L'absence de renseignements handicape les malfaiteurs. n'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés; sur votre boîte à lettres ou votre porte, ne précisez que votre nom sans faire mention du prénom. De même, il n'est pas utile de préciser les mentions "veuf" pour les hommes, "Madame", "Mademoiselle" ou "Veuve" pour les femmes. Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte bancaire, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres. (Attention, les piles de linge sont les cachettes les plus connues !) Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches. notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

### *En cas d'absence durable*

Avisiez votre voisin ou le gardien de votre résidence. Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance; une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité, demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne. Dans le cadre des opérations "Tranquillité vacances" organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie; des patrouilles seront organisées pour surveiller votre domicile.

## En cas de cambriolage



Ne touchez à rien! De chez votre voisin, prévenez immédiatement par téléphone le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie. Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements...). Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie, protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur; ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre; interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte au commissariat ou à la brigade de votre choix. Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Faites opposition auprès de votre banque pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés.

Déclarez le vol à votre assureur.

## Se prémunir contre le vol à la fausse qualité

Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebailleur.

Soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des opérateurs pour des lignes internet ou téléphoniques, des policiers ou gendarmes se présentent chez vous.

Même si la personne est en uniforme, demandez-lui de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention. Si vous avez un doute, ne la laissez pas entrer.

Vous pouvez lui proposer un autre rendez-vous afin de vous laisser le temps de procéder aux vérifications nécessaires.

Si vous effectuez un contre-appel, utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance et les factures) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.

Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin. Accompagnez-la dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile.

Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux ou votre argent.

Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semble pas clair. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours.

## Les dangers d'internet

Protégez votre ordinateur en installant un logiciel antivirus, un logiciel anti-espion, un pare-feu, régulièrement mis à jour. Réalisez vos achats uniquement sur les sites de confiance, dont l'adresse au moment de la transaction commence par <<https>>.

L'apparition d'icônes en bas du navigateur (cadenas et clés) est un gage de sécurité.

Ne répondez jamais à un courriel d'un établissement bancaire vous demandant les identifiants de connexion de votre compte en ligne, vos coordonnées bancaires. Si vous avez un doute sur la provenance d'un courriel, ne l'ouvrez pas. Si vous êtes victime d'une escroquerie sur internet, signalez-le en priorité à votre banque, puis déposez plainte à votre commissariat de police ou à votre brigade de gendarmerie.

Pour signaler un courriel ou un site internet d'escroqueries:

[www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr)

Info Escroqueries : 0811 020 217

## Séniors, les bon gestes lorsque vous sortez de chez vous

### Vol de votre téléphone portable

Soyez vigilant lorsque vous utilisez votre téléphone dans un lieu public. Ne le prêtez pas à un inconnu. En cas de vol, portez plainte. N'oubliez pas de vous munir du numéro d'identification de votre téléphone (code iMei à 15 chiffres). Avisez immédiatement votre opérateur de téléphonie qui suspendra votre ligne. Transmettez la plainte à votre opérateur qui bloquera l'utilisation de votre téléphone grâce au code iMei.

### Les pickpockets

#### et le vol à l'arraché du sac à main

Faites-vous accompagner par un parent ou un ami lorsque vous allez percevoir votre pension ou autre revenu et dissimulez aussitôt vos espèces. Ne transportez pas sur vous d'importantes sommes d'argent et n'arborez pas de bijoux trop voyants. Les valeurs que vous détenez seront mieux protégées dans les poches intérieures munies de fermetures que dans les poches latérales ou arrière de vos vêtements, marchez toujours face aux voitures, hors des zones d'ombre et plus près du mur que de la route, en tenant votre sac du côté opposé à la chaussée. Portez-le fermé et en bandoulière plutôt qu'à la main. Si un individu vous suit, n'hésitez pas à vous rapprocher des autres passants ou à entrer dans un lieu animé. En cas d'agression, criez au secours. Soyez particulièrement vigilant en cas de mouvement de foule (heure de pointe, entrée et sortie de grands magasins, etc.), moments d'action privilégiés par les pickpockets. Méfiez-vous des deux roues qui empruntent le trottoir et dont le passager arrière pourrait avoir des intentions malveillantes.

## Le vol au distributeur de billets

Dans la mesure du possible, retirez votre argent au guichet de votre banque.

Si vous utilisez un distributeur automatique de billets, ne vous laissez pas distraire par un ou plusieurs individus qui attendent derrière vous. Ne laissez jamais votre code secret près de votre carte bancaire ou dans votre portefeuille. Récupérez vos tickets de retrait et d'achat.

En cas de difficulté avec un distributeur, méfiez-vous des personnes vous proposant leur aide.

Ne reformulez jamais votre code secret devant elles et surtout ne leur donnez pas ce code. Celui-ci vous est personnel et confidentiel. Si votre carte est «avalée» par le distributeur, patientez quelques instants pour être sûr qu'elle ne ressorte pas, puis, signalez-le immédiatement à votre établissement bancaire. Conservez sur vous le numéro de téléphone du centre d'opposition des cartes bancaires.

## En cas d'agression

N'opposez aucune résistance, votre vie est plus précieuse que vos biens.

Si un agresseur tente d'arracher votre sac, ne résistez pas, surtout si ce dernier est à scooter ou à rollers, vous risqueriez d'être trainé au sol et gravement blessé.

Appelez au secours en criant aussi fort que vous le pouvez.

Si vous disposez d'un sifflet, n'hésitez pas à l'utiliser; il attirera plus facilement l'attention des passants.

Notez le signalement de votre agresseur : âge apparent, taille, corpulence, couleur de la peau, couleur et coupe de cheveux, signes particuliers, tenue vestimentaire.

Si vous le pouvez, relevez les caractéristiques du véhicule utilisé (couleur, type, marque, numéro d'immatriculation), direction de fuite, etc. Alerte immédiatement la police ou la gendarmerie en composant le 17 ou le 112. Déposer plainte est un droit. C'est aussi un devoir qui permet aux professionnels de la police et de la gendarmerie de connaître un fait sanctionné par le Code pénal. Ils pourront ainsi en rechercher les auteurs qui seront déferés devant la justice.

## Automobiliste

Sachez adapter votre conduite à votre âge, faites vérifier régulièrement votre vue, votre ouïe et vos réflexes.

Attention aux médicaments qui peuvent entraîner une baisse de vigilance (les médicaments concernés portent un pictogramme désignant le risque pour la conduite).

Effectuez un stage de sensibilisation et de remise à niveau afin de vous mettre à jour avec la signalisation et le code de la route.

Optez pour une voiture avec une direction assistée et une boîte de vitesses automatique. Évitez les carrefours trop complexes, les heures de pointe et la conduite de nuit.

## Suspicion de radicalisation

**SI VOUS AVEZ DES DOUTES, DES QUESTIONS :**

N°Vert 0 800 00 56 96

Ou le 0 800 00 56 85

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

## Les arnaques téléphoniques

La nouvelle fraude en vogue cible les téléphones fixes et mobiles. Comment éviter de se faire délester de plusieurs euros à chaque appel?

C'est un problème qui prend de l'ampleur. Les escroqueries téléphoniques signalées au numéro d'alerte des opérateurs mobiles, le 33 700 ont augmenté de 70% en 2015. Le principe est toujours le même. Les fraudeurs incitent la victime à contacter un numéro surtaxé. Il en coûte à celle-ci de 1 à 3€ la minute et il lui est quasiment impossible de se faire rembourser par son opérateur.

## Voici les 4 arnaques les plus courantes

**1) Votre téléphone sonne une seule fois, et vous n'avez pas le temps de décrocher. Il affiche un appel en absence. Vous êtes tenté de rappeler.**

Attention, vous allez probablement rappeler une ligne surtaxée. Pour en avoir le coeur net, contrôlez le numéro. Les lignes surtaxées

démarrent par 08. Cela peut aussi être des numéros à quatre chiffres débutant par 3. Cependant beaucoup d'entreprises ont un numéro surtaxé parfaitement honnête. Si le message mentionne une société dont vous êtes client, il peut s'agir d'un véritable appel. Pour en être sûr, connectez-vous au site internet de l'entreprise, puis cliquez sur la rubrique "Contacts" et vérifiez son numéro.

**2) En décrochant, vous entendez un message préenregistré: "Vous avez un problème de facturation, appelez en urgence..."**

Les fraudeurs sont astucieux: ils appellent parfois avec un numéro classique débutant par 01.02.03.04 ou 05. voire 06. Mais soyez attentif: le message comporte un second numéro. celui que les fraudeurs vous demandent de composer. Celui-là est évidemment surtaxé.

**3) En décrochant, vous entendez: "Allô.. allô? Ah, mince, je ne t'entends pas!" et la communication est coupée.**

Il s'agit d'un enregistrement sonore. La voix vous rappellera peut être vaguement un proche. C'est une illusion. Si vous pressez le bouton "rappeler", vous tomberez sur un numéro surtaxé. Les escrocs sont créatifs et inventent régulièrement de nouveaux pièges. Soyez vigilants et, au moindre doute, contrôlez le numéro. Rappelez uniquement si ce numéro correspond bien à celui d'un proche.

**4) Vous recevez un SMS sur votre mobile indiquant: "Vous avez un colis en attente, envoyez un SMS pour fixer l'heure de livraison."**

Les SMS eux aussi peuvent être surtaxés. Comment les reconnaître? Ils sont composés de cinq chiffres seulement. Méfiez-vous particulièrement des messages alléchants comme "Vous avez gagné..." ou alarmistes comme: "Vos identifiants ont été volés".

Ne répondez pas à ces SMS.

La vie en société suppose le respect de certaines règles de "savoir vivre", dont beaucoup sont dictées par le bon sens et un élémentaire civisme : respect des autres, respect des espaces publics et privés...

S'il en est besoin, des arrêtés municipaux sont là pour rappeler qu'en matière d'environnement et de cadre de vie les négligences ne sont pas tolérables et quelles peuvent même faire l'objet de sanctions.

Les infractions aux règles, qu'il s'agisse d'hygiène, de propreté, de travaux, de bruit ou encore de pollution canine, représentent non seulement une **gêne pour nos concitoyens, mais encore un surcoût pour la collectivité.**

### Rappel de quelques règles élémentaires

#### Balayage

**Les habitants sont tenus de balayer (ou le cas échéant de déneiger) les trottoirs au droit des immeubles ou propriétés qu'ils occupent.** Les riverains peuvent être tenus pour responsables d'accidents survenus par suite de leur négligence. Donc attention aux feuilles tombées de vos arbres sur trottoirs et chaussées.

#### Brûlage des débris végétaux et autres

**Le brûlage des déchets ménagers et assimilés, des déchets de chantiers et des déchets végétaux est interdit** (arrêté du 8 mars 2012). Vous avez la possibilité de déposer vos débris végétaux (herbes, feuilles, plantes diverses, branchages...) à la déchetterie ou au site de compostage de la commune et non sur les bords de la Loue ou faire des dépôts sauvages sur des terrains privés ou publics.

#### Entretien des espaces verts

**Les arbres ou autres végétations dépassant sur la voie publique** ne doivent pas gêner la libre circulation des piétons, voitures ou camions, l'éclairage public, la signalisation routière ou les divers réseaux aériens. Veillez à tailler la végétation débordante dans de bonnes conditions de sécurité (attention aux feuilles tombées sur la chaussée par temps humide). Votre responsabilité est en jeu.

Les arbres ne doivent pas être une gêne pour vos voisins ou un risque en cas de tempête, respectez donc la hauteur de ceux-ci en fonction de leur distance à la limite de votre propriété ou de bâtiment.

#### Lingette :

#### **l'ennemi n°1 des réseaux d'assainissement !**

Les lingettes imprégnées simplifient peut-être la vie en matière d'entretien ménager et d'hygiène, mais les nuisances qu'elles engendrent sur les canalisations sont réelles et toutes aussi importantes si l'utilisateur a le mauvais réflexe de jeter ces lingettes après usage dans les canalisations (toilettes - wc) et que ce geste est répété par lui même ou d'autres utilisateurs elles finiront obligatoirement par avoir raison du système d'assainissement en provoquant un engorgement qu'il soit individuel ou collectif (les eaux usées n'étant plus

relevées elles ne peuvent plus s'évacuer vers la station).

Bien que certaines marques de lingettes mentionnent sur l'emballage qu'elles sont biodégradable, voire qu'ont peut les jeter à l'égout. Toutefois, leur décomposition nécessite en général plusieurs années et certaines ne sont pas du tout dégradables, comme par exemple celles en fibres de polyester utilisées pour l'entretien ménager. **C'est pourquoi il ne faut pas jeter les lingettes dans les WC mais exclusivement dans la poubelle d'ordures ménagères non recyclables (sac noir).**

#### Pollutions et nuisances

• **Gare au bruit !** en dehors des horaires suivants : **jours ouvrables ( 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ), samedi ( 9h à 12h et de 15h à 19h ), dimanches et jours fériés ( 10h à 12h ),** les bruits provenant des activités de bricolage (tondeuses à gazon, tronçonneuses et autres appareils bruyants, sont interdits).

De même sont répréhensibles les aboiements continus d'animaux domestiques, les pots d'échappement "trafiqués" sur les cyclomoteurs, le tapage nocturne.

• **Ne laisser pas, ne jeter pas** bouteilles vides, cannettes, papiers, poches plastiques en bordure de voies ou n'importe où mais dans une poubelle publique ou personnelle.

• **Animaux nuisibles, attention :** porteurs de microbes ou malfaisants pour les édifices, les animaux errants, les pigeons, les rongeurs et autres insectes sont attirés par les détritiques, les branchages, le bois et l'eau stagnante. Soyez vigilants pour vos habitations et surtout celles de vos voisins.

• **L'eau a un prix...** : même si l'eau ne manque pas, modérez votre consommation et ne contribuez pas à polluer la nappe phréatique : utilisez des lessives biodégradables, nettoyez ou vidangez vos véhicules sur les emplacements spécialement aménagés pour recueillir les eaux polluées par les hydrocarbures (garages, stations-service, stations de lavage...).

• **Donnez-vous de l'air :** entretenez vos installations de chauffage et vos véhicules. Dotez-les des dispositifs anti-pollution les plus récents.

• **Faire ramoner vos conduits de cheminées** par un professionnel qualifié une fois par an est obligatoire. Un certificat doit vous être remis.

• **Participation des habitants à l'entretien (désherbage, balayage, arrosage)** des espaces fleuris, pavés ou enherbes devant leur habitation est souhaitable. L'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces verts, voirie, forêts et promenades entre en vigueur le 1er janvier 2017. Si c'est bon pour la santé cette nouvelle organisation prend beaucoup de temps. Or, compte tenu des diminutions budgétaires il est hors de question d'embaucher un agent supplémentaire. C'est pourquoi l'entretien de ces espaces ne pourra plus être exclusivement assuré par nos agents communaux faute de temps, la participation d'un maximum d'habitants à l'entretien devant leur habitation et propriété serait plus que souhaitable.

Françoise VOUTERS



Lors de la commémoration du 28 mai 2016 à « Bost la Porte » sur la commune de Saint-Jory- Lasbloux, l'Association Nationale des Anciens Combattants et Résistants (ANACR) a décoré M. Bernard DUVERDIER de l'étoile argentée.

M. Bernard DUVERDIER, retraité, domicilié au Bourg, est porteur de drapeaux depuis de longues années.



Bernard DUVERDIER

### Cérémonies du Souvenir

Le 28 juin en présence des associations d'anciens combattants, Annie SEDAN Conseillère Départementale, des élus locaux et des familles des victimes que s'est déroulée la cérémonie du souvenir. Après un recueillement sur la stèle de Pierre LAUSSINOTTE tombé au Banchevaux, une gerbe a été déposée par sa sœur Pierrette LAUSSINOTTE.

A Coulaures près du pont de Vetz une composition a été déposée au pied du rocher de la Mémoire.

A la Rebière la stèle de Jacques HERMANT officier de la résistance a été fleurie par Jacqueline GOIRAND et Annie LOMBARD ses filles.

Le cortège s'est ensuite rendu au cimetière pour honorer la mémoire de Eta WEJEMANN-PRESCHNER victime de la division Brehmer en mars 1944.



concentration, défenseur depuis son plus jeune âge de la paix et de la liberté, honore chaque année de sa présence cette émouvante commémoration.

### Armistice du 11 novembre

Lundi 11 novembre 1918, 11 heures : dans toute la France, les cloches sonnent à la volée.

Pour la première fois depuis quatre ans, Français et Allemands peuvent se regarder sans s'entretuer. Un armistice a été conclu le matin entre les Alliés et l'Allemagne, dernière des Puissances à rendre les armes. Il laisse derrière lui, huit millions de morts et six millions de mutilés.

**Marcel DEBROUWER**, 98 ans, figure emblématique de la commune, ancien résistant et déporté, rescapé des camps de

## *1917 : une année incertaine avec des pertes toujours considérables. Deux soldats originaires de Saint-Martial morts pour la France dans la seconde bataille de l'Aisne*

Du 8 au 19 avril 1917, la 2e division d'Infanterie, dont fait partie le 208e régiment d'infanterie, fait mouvement vers le front et va occuper un secteur vers Craonne-le Ployon (Aisne). Elle doit faire face à une partie de la division d'Ersatz bavaroise disposée entre la Ville-aux-Bois et Craonnelle. Le 16 avril une terrible offensive s'engage dans cette nouvelle bataille de l'Aisne. Il fait très froid et il neige même ce 16 avril. Le 208e régiment d'infanterie forme le centre de la 2e division d'infanterie à la lisière nord de Beaumarais.

Le journal du 208e régiment d'infanterie rapporte les événements de la journée du 16 avril 1917.

A 6 heures les vagues d'assaut suivies du bataillon de réserve sortent de la parallèle de départ et marchent derrière notre tir de barrage, arrivent sur la première tranchée allemande ; mais les mitrailleuses allemandes se dévoilent et nous causent de grosses pertes. Cependant quelques éléments passent et suivant l'ordre d'attaque continuent leur marche. Derrière le barrage sans s'arrêter. Les éléments retrouvent isolés et dès lors aucune liaison ne peut être établie entre eux. Les éléments du 208e n'ayant pas pu gagner la tranchée allemande restent serrés dans les trous d'obus. Les mitrailleuses allemandes ne cessent de tirer sur tout homme qui lève la tête. Quelques blessés reviennent en rampant. Certains d'entre eux prétendent avoir été blessés à l'entrée du village de Corbery ; aucun autre renseignement ne peut être recueilli.

A 12 heures le lieutenant colonel commandant le 208e devant l'impossibilité de progresser regagne son PC au Bois de Beaumarais et confie la garde de la première

ligne française au peloton de sapeurs pionniers et éléments restants du 208e. A la faveur de la nuit, les hommes restés entre les lignes dans les trous d'obus regagnent notre première ligne et se joignent aux défenseurs de la première ligne française. Pendant toute la nuit, l'artillerie allemande tire sur tout le secteur avec obus de gros calibre.

Anéanti par les mitrailleuses allemandes, le 208e régiment d'infanterie n'existe quasiment plus au soir du 16 avril. Dans la journée du 18 avril, le régiment est enlevé du terrain d'attaque et placé au repos à la ferme du Faité au nord de Ventelay. Le bilan de l'attaque est de d'un officier tué et 18 hommes de troupes. 800 hommes ont disparu dont 250 présumés tués. Près de 345 blessés sont également dénombrés. Robert BLAVIER a été tué « d'une balle dans la tête ». Notons que cette terrible hécatombe va créer un «fléchissement» de la discipline au 208e. Mais un officier parlera d'«apathie» plutôt que d'«insubordination». Un mois plus tard, dans la même ferme de Faité, un caporal du 70e bataillon de chasseurs à pied sera fusillé pour l'exemple.

Rober Blavier, domicilié à Saint-Martial-d'Albarède, n'était pas originaire de la Dordogne mais du Nord de la France. Fils de Louis Blavier, boulanger, et de Marie Hochin, il était né à Lille le 11 février 1896.



Assaut français au Chemin des Dames (1917)

André SEMENY (1892-1917)

Brigadier au 9e escadron (4e escadron suivant d'autres sources) du 20e Dragons (matricule 2231, classe 1913). Mort pour la France le 1er octobre 1917 à Fresnes (Aisne). André SEMENY, né à Saint-Martial d'Albarède, était fils de Pierre et de A. LAJAUNIE.

Le 20e dragons en casernement à Limoges en 1914, était rattaché à la 3e division de cavalerie. Au mois de mai 1917, le 20e Dragons a dû se replier vers l'arrière et reprendre la rude vie des tranchées dans le secteur de Folembray, face à la forêt de Saint-Gobain, puis dans celui de Coucy.

En effet, en dépit des efforts français et de l'utilisation des premiers chars sous les couleurs tricolores les résultats obtenus sur le terrain demeurent insuffisants pour un engagement de la cavalerie montée. Au début de l'été 1917, le 20e Dragons stationne dans le secteur d'Amigny-Rouy, au sud de l'Oise toujours dans la forêt de Coucy Basse, pour y occuper de nouvelles tranchées.

Il parvient, dans de rares occasions, à faire quelques prisonniers allemands. Le reste du temps, il est occupé à aider les populations civiles qui ont tout perdu durant la retraite allemande. Les dragons reconstruisent des maisons et prennent part aux travaux des champs. Mais l'activité militaire n'est pas négligée pour autant : des journées sont consacrées à l'instruction et au maniement des nouvelles armes.

Au contact du champ de bataille de Fresnes, SEMENY assurait le 1er octobre 1917 un service de guet au poste dit de la Maison Blanche. Le Journal du régiment rapporte les circonstances de son décès. .

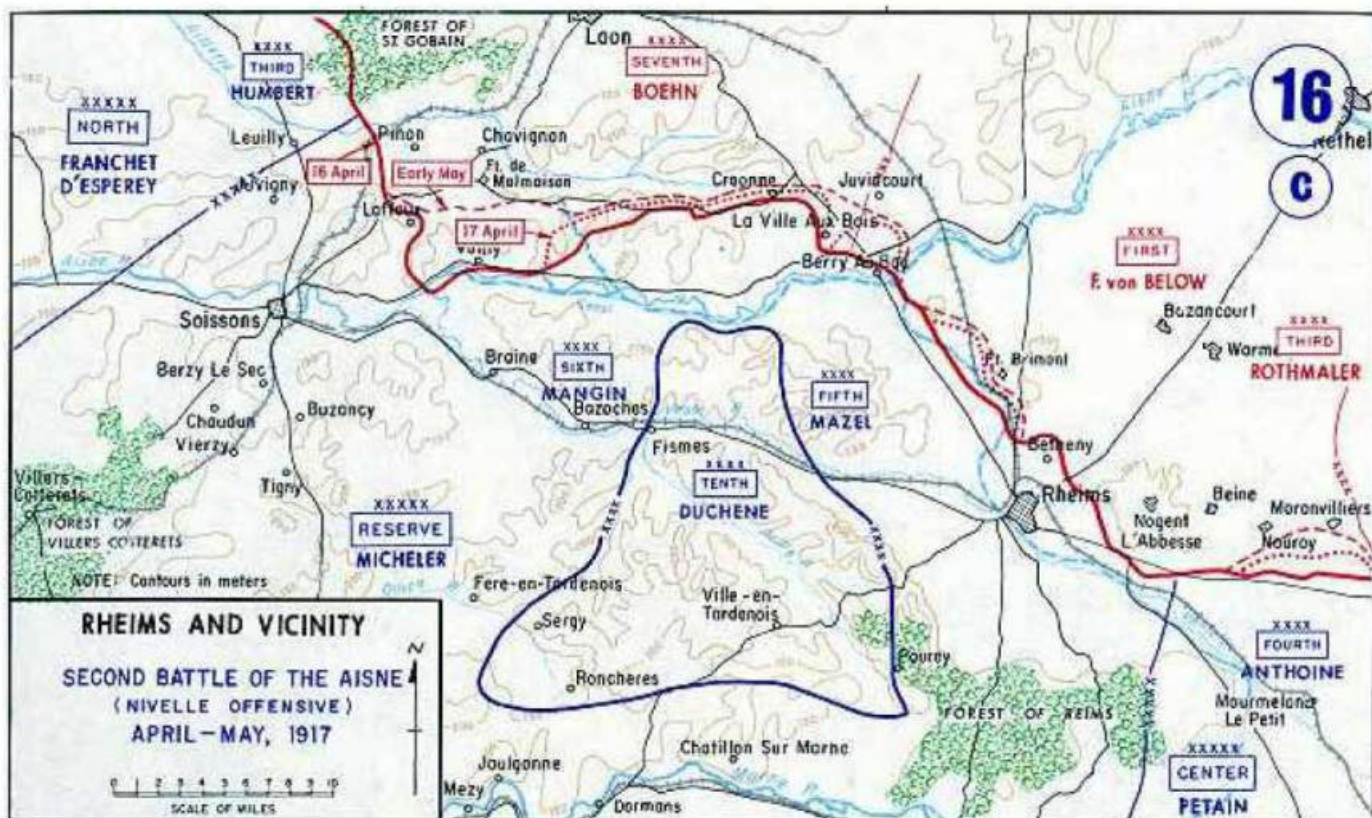
La compagnie du 20e dragons est commandée par le capitaine de Pinczon du sel. Le lieutenant d'Ussel pour le 4e escadron. Stationnement à Epargny du 28 au 30 septembre.

Le 1er octobre, le brigadier Semeny, les cavaliers Parouty et Seignolle, tous du 4e escadron et faisant partie de la compagnie du capitaine Pinczon du Sel sont tués tous trois vers midi à leur poste par le même obus. Leurs corps sont ramenés dans la nuit à Pont Saint Mard où l'inhumation a lieu le 2 octobre à 9 heures. Tous les trois sont cités à l'ordre du régiment.

Ses compagnons d'armes n'étaient pas périgourdiens mais venaient de départements limitrophes. François Parouty (1888-1917) était originaire de Saint-Just (Haute-Vienne) et Pierre Seignolle (1891-1917) venait de la Corrèze (Lanteuil). Leurs corps reposent au cimetière de Pont-Saint-Mard (Aisne).

Le journal du 98e régiment d'infanterie signale la mort le 13 avril 1917 à Gauchy (Aisne) du soldat Louis REYDY (Matricule 6061 classe 1914), né le 25 avril 1894 à Saint-Martial-d'Albarède, mais domicilié à Excideuil. Le 13 avril 1917 son régiment était engagé dans les attaques dites de La Biette qui, réalisées dans des conditions défavorables, conduisirent à d'importantes pertes. A cette occasion, deux compagnies du régiment furent citées à l'ordre de l'Armée. Son nom est inscrit sur le monument aux morts d'Excideuil et non celui de Saint-Martial-d'Albarède.

Francis A. BODDART



La bataille du Chemin des Dames 1917 (Carte américaine)

## Noël 2015 des Enfants .....



Samedi 05 décembre 2015 à 15 heures, à la salle des fêtes, les 48 enfants de la commune se sont retrouvés à l'occasion d'un après-midi récréatif, en compagnie du Père Noël.

Le magicien Denis GERAUD a animé la journée, fascinant tous les enfants âgés de 6 mois à 11 ans.

Un cadeau a été remis par le Père Noël sous les yeux émerveillés des petits et des grands.



## Repas des Anciens .....



Le 10 janvier 2016, a eu lieu le traditionnel repas des "Anciens" de la commune, offert par la Municipalité, au restaurant "FRANCA" de Cherveix-Cubas. 79 convives, âgés de plus de 60 ans, ont partagé ce moment de convivialité et de bonne humeur.



### Dès 2016, changement de l'âge des bénéficiaires

Compte tenu des restrictions budgétaires, à compter de cette année, l'âge des ayants droits sera progressivement amené à 65 ans (2016 = 61 ans, 2017 = 62 ans etc....).

Comme dans de nombreux villages de campagne à travers notre pays, les aînés ruraux de St Martial et des communes alentour se retrouvent un après-midi par semaine de début Septembre à fin Juin pour s'adonner à une activité ludique ou sportive suivant les goûts de chacun. Les réunions ont lieu le jeudi après-midi de 14H à 17H30, dans la salle des Associations de la Mairie. Cette salle spacieuse, bien chauffée et bien aménagée, permet d'accueillir confortablement une trentaine de personnes.

En fonction des présences qui varient chaque semaine, les jeux et les équipes se mettent en place après les embrassades amicales habituelles. De nombreux jeux sont pratiqués dans notre salle, la belote bien sûr, mais aussi le rami, le boston, le tarot, le scrabble, le triominos, et le rummikub. IL arrive également que par beau temps certains amis sortent se promener dans notre joli village, qui offre des parcours et des sites variés, particulièrement mis en valeur par la récente rénovation du bourg.

Vers 16H, lorsque les promeneurs sont de retour, un goûter est servi avec une boisson froide ou chaude permettant ainsi aux personnes présentes de reprendre quelque force et de se détacher pendant un moment de l'ambiance des différents jeux pratiqués.

Les jeux se terminent aux alentours de 17H 15 17H 30 toujours dans la bonne humeur, et dans la joyeuse perspective de se revoir le jeudi prochain...

Rémy BONNEAU

**A TOUTES ET A TOUS, LES AINES RURAUX VOUS SOUHAITENT UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2017.**



## Repas de quartier à La Gondie



### La Gondie en fête



Patrick BENOIT - Dominique PLICHON

Dimanche 31 juillet, le hameau de La Gondie, pionnier en la matière, a reconduit son célèbre repas des voisins.

Par une magnifique journée estivale très ensoleillée, 32 convives de tous âges se retrouvaient vers 12h au grand air pour passer une demi-journée de convivialité arrosée pour débiter d'une excellente sangria préparée par nos chers Anglais. Seuls nos amis Allemands et Gallois étaient absents lors de cette rencontre.

Comme d'habitude, chacun avait cuisiné et apporté un ou plusieurs plats de son cru pour régaler la grande tablée dressée sous les pins.

Les festivités agrémentées de moments de franches rigolades et entrecoupées de pauses sportives (pétanque) se prolongèrent jusqu'à la tombée de la nuit...

Vivement l'an prochain pour les retrouvailles.

## Club de pétanque « Les Albarians » saison 2016

**40 licenciés UFOLEP Activité du club :**

L'année 2016 a été une très bonne année pour le club de pétanque

\* Le club a organisé : 1 Triplette avec 46 équipes, 5 doublettes avec une moyenne de 50 équipes, 1 Semi nocturne avec 30 équipes. Avec un petit encas en début de soirée

\* Au mois d'Aout, 1 concours vacanciers : avec le matin à 9h : 50 Tête à Tête A 14h30 : 85 doublettes, avec repas servis à midi dans la salle de convivialité.

\* Les 8 heures des Albarians « Jour de l'Ascension » inscriptions à l'avance, 48 équipes ; Chaque équipe a joué 7 parties dans la journée. Une superbe journée très conviviale avec des joueurs venus de quatre départements : ( Dordogne , Corrèze, Creuse et Haute Vienne).

Tous ces concours se sont déroulés sous un magnifique soleil, (même si quelquefois il était très chaud) dans une ambiance sportive et très conviviale

\* Une équipe en sextette, composée d'un homme, une femme et un jeune (Mme ROULEAU Martine, Mr Philippe, avec un jeune du club de Cubjac) ont participé au critérium Départemental sextette à LA CHAPELLE FAUCHER le dimanche 29 Mai et ont été qualifiés, en association avec une équipe de Bergerac, pour le championnat de France à ARGENTAN sur ORNE, les 2 et 3 Juillet 2016. Cette équipe a perdu en demi-finale au France (Bravo) .

A ce jour, une Equipe, composée de bénévoles de St Martial, mais aussi des communes environnantes travaille à la longue vie de ce club.

Josette GINESTIE

*Le club "Les Albarians" vous souhaite à tous une bonne Année 2017*



## Pour les amateurs de la Petite Reine .....



En projet pour 2017, l'organisation de petites sorties cyclistes. Lieu de rassemblement : parking place du 11 novembre les mercredi et samedi à 13h30. Ouvert à tous et à toutes, de tous niveaux.

Renseignements : 06 77 97 00 80

Michel LEYMARIE





# Saint Martial d'Albarède

Espaces verts et environnement  
2016



## Histoire

Notre Village s'enracine dans un passé très ancien. Alors que les générations passent et se renouvellent, il est important qu'elles comprennent que notre sol est porteur d'histoire. Cette histoire est en constante évolution. Elle se construit au fil des jours avec chacun des Albarédiens, anciens ou nouvel habitant qui amène sa richesse et son expérience.

## Présentation et contexte identitaire et social de la commune

Saint Martial d'Albarède est une petite commune rurale traversée par la Loue qui serpente entre ses rives ombragées sur une longueur d'un peu plus de 3 kilomètres en aval d'Excideuil et en amont de Saint Pantaly d'Excideuil. Elle est située à 2 kilomètres du chef lieu de canton, à 35 kilomètres de Périgueux et à 70 kilomètres de Brive et Limoges.

D'une superficie de 1052 hectares à la périphérie d'Excideuil elle comptait 490 habitants en 2015 (chiffres du dernier recensement). De 2008 à 2015, la population a augmentée de 39 habitants. La majorité des habitants a entre 20 et 64 ans, mais les personnes âgées de 65 ans et plus représentent un quart de la population. De 2008 à 2015, la part des retraités dans la population a doublé passant de 10 à 20 %. Toutefois, des ménages plus jeunes et actifs viennent également s'installer dans la commune depuis quelques années. La plupart des habitants sont salariés et travaillent près de leur lieu d'habitation. Aujourd'hui notre commune compte 490 habitants dont 51 de moins de 11 ans.

Outre son bourg, sa zone commerciale, elle comporte de nombreux hameaux (le Châtenet, la Gondie, les Farges, le Maine, le Prunier) et 31 lieux-dits. Soucieuse d'améliorer la qualité de vie de ses habitants et de valoriser son patrimoine urbain et paysager, la commune s'est engagée dans la démarche «Villes et Villages Fleuris» depuis 2008. Pour ce faire, la commune a engagé une stratégie d'aménagement en souhaitant maintenir la singularité de son bourg et en accroître son attrait, elle s'est engagée dans l'effacement des réseaux aériens et dans une opération de réaménagement de l'espace public ; mission confiée à une équipe de deux bureaux d'études, l'un spécialiste en infrastructures routières et le second, en architecture paysagère et avec l'aide de l'ATD.

## Nos objectifs :

- La mise en valeur de la commune.
- L'amélioration du cadre de vie des habitants.
- L'implication de la population à l'entretien de l'espace public
- La mise en valeur du petit patrimoine
- Le développement économique.
- Le développement touristique.
- L'amélioration des bâtiments communaux et de leurs environnements.

## Nos moyens

- Humains : Deux agents polyvalents
- Techniques : 1 tracteur, 1 tondeuse autoportée, 1 fourgon et 1 camion benne

## Stratégie d'intervention

Notre village est traversé par la RD 705, nous avons décidé de partir de celle-ci et de progresser de chaque côté de manière graduelle sans oublier les hameaux et lieux-dits plus éloignés.

Le fleurissement s'inscrit dans une démarche plus générale d'amélioration du cadre et de la qualité de la vie entreprise depuis 2008 visant à sécuriser les carrefours dangereux des routes départementales n° 76 et 705, à enfouir les réseaux, à refaire l'éclairage public, à réaménager l'espace public ainsi qu'à mettre en valeur le petit patrimoine.

Mais aussi à créer des espaces de détente et de repos sur l'ensemble du territoire de la commune. (Au bois de Leyraudie, au Faureau, au Palou, au Lavoir, à l'arrière de la salle des fêtes et au Grand Vignaud) des espaces certes modestes mais qui participent au rapprochement des gens et favorisent le lien social.

## Gestion différenciée

Depuis 2012 en fonction des zones, nous avons une gestion différenciée des espaces. Nous nous attachons à développer un fleurissement plus facile d'entretien et plus économe en eau en favorisant les plantations en pleine terre et en diminuant progressivement les pots.

Dans cet esprit, nous avons créé :

### a) Une zone horticole



Place de la Mairie, plantation de végétaux sur la place et création de parterres (ces espaces ont été remaniés sur les conseils de l'agence technique départementale).



Un parc à l'arrière de la salle des fêtes



## b) Des zones semi naturelles



- Des espaces détente en bordure de Loue au Palou et au lavoir, des espaces verts arborés, au bois de Leyraudie, au Faureau et au grand Vignaud.



- Nous poursuivons sur la RD 705 le fleurissement, la création de bosquets ou massifs arbustifs avec un fleurissement étalé dans le temps, la réalisation de jardinières permanentes en remplacement des poteries existantes.

## Animations

- Un concours communal des jardins et maisons fleuries est organisé chaque année avec le concours du centre de formation horticole de Clairvivre. Les résultats sont publiés dans les journaux, le bulletin communal et notre site internet.

## Actions de développement durable

- En 2008, nous avons signé la chartre zéro pesticide avec le Conseil Général.
- Les déchets verts sont collectés pour faire du terreau.
- L'arrosage est effectué à partir d'eau pluviale (remise en service d'une citerne de 20 m<sup>3</sup> en 2012)

## Formation des employés municipaux à la gestion des espaces verts. (Stage de formations des agents techniques) :

- L'arbre et l'arbuste au jardin (décembre 2015).
- Création et entretien de massifs fleuris (avril mai 2016).
- Taille et entretien des arbres et des haies (prévu en novembre).

## Le programme des travaux 2016

- Zone commerciale du Maine, étude d'aménagement des entrées de Bourg,
- Rue du Maine, enfouissement des réseaux téléphonique, réfection de l'éclairage public et des réseaux d'eaux.
- Création d'une allée piétonne sur la RD 705 de la sortie d'Excideuil à la zone commerciale de Saint Martial.
- Mise en place de conteneurs semi-enterrés dans le bourg.
- Plantation de végétaux pour masquer les conteneurs poubelle en bordure de chaussée et au cimetière.

## Travaux réalisés en 2015

- Réaménagement du centre bourg quartier de l'Eglise après l'enfouissement des réseaux téléphonique, la réfection de l'éclairage public et des réseaux d'eau ainsi qu'une borne d'incendie dans le bourg quartier de l'église.



Rue du lavoir



Rue de la fontaine

## Travaux réalisés en 2013-2014

- Création d'un hangar communal pour le matériel (en régie)
- Déplacement du Monument aux Morts compte tenu de la dangerosité de l'emplacement sur la place de la mairie et réaménagement du parking.
- Rénovation complète de 2 pièces du Multiple Rural « Le Grillon »
- Réfection de la charpente et couverture des dépendances Bardet
- Remplacement des ouvrants du logement 2 Bardet .
- Réfection de la route de La Gondie du Pont des Farges à la R.D. 76 soit 2,5 kms.
- Enfouissement des réseaux électrique, téléphonique, réfection de l'éclairage public dans le bourg quartier des ruelles et sur La R.D. N° 705 de la rue de Lagondie à la ferme de Madame Labarre (800 mètres)
- A la demande des services de secours et d'incendie, mise en place de deux bornes d'incendie sur la RD n° 705 et impasse de la Brasserie face aux Ets Mouton.
- Création d'une nouvelle station d'épuration.



Nouvelle station d'épuration



Place du 11 novembre

## PLANNING D'INTERVENTIONS

- ZONE 1** : Tonte régulière (toutes les 1 à 2 semaines suivant le temps) avec ramassage d'herbe  
**ZONE 2** : Tonte tous les 15 jours sans ramassage  
**ZONE 3** : Tonte mensuelle sans ramassage  
**ZONE 4** : 1 à 2 tontes par an sans ramassage ou don de l'herbe pour le foin.

LIEU	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3	ZONE 4
MAIRIE - SALLE DES FETES	X			
LE LAVOIR		X		
LE PALOU		X		
LA MARE - LA GONDIE			X	
LE FAUREAU			X	
Carrefour du bois de Leyraudie			X	
STATION D'EPURATION				X
PRES BARDET				X
PRES GENDARMERIE				X
CARREFOUR JAVELOT			X	
CIMETIERE			X	

Tableau avec fiche renseignée sur le type de désherbage et la date de réalisation

**Place de la mairie :**

- 13 tilleuls dont 5 à surveiller
- 2 érables
- 1 orme malade à surveiller
- 1 lagerstroemia

**Salle des fêtes :**

- 1 tilleul
- 1 murier
- 1 pin

**Le Faureau :**

- 3 liquidambars

**Le Bois de Leyraudie (carrefour) :**

- 7 liquidambars

**Le lavoir :**

- 9 accacias
- 1 tilleul
- 1 cerisier fleurs
- 4 charmes
- 1 murier
- 1 prunus
- Peupliers le long de la rivière

**La Gondie (La mare) :**

- petit bosquet de chênes

**Le Palou :**

- 21 tilleuls le long de la route dont 10 à surveiller
- 2 prunus
- 1 aulne
- 6 frênes
- 2 liquidambars
- 3 noisetiers
- 2 charmilles
- 1 peuplier
- 1 catalpa
- 1 érable



Tous les arbres ont leur port naturel, sauf les tilleuls à la mairie qui demanderaient une taille de forme annuelle

**ZONE ROUGE :**

Pas de désherbage chimique, uniquement manuel ou biologique (boue d'ail) et utilisation de balayeuse

**ZONE VERTE :**

Désherbage chimique uniquement le cimetière 2 fois par an et programme d'enherbement des allées prévu en 2017

# Concours Maisons Fleuries .....

## 2016

Après une année d'interruption due aux travaux du bourg, le concours des maisons fleuries a de nouveau eu lieu.

Michel Dupuy et Annie Sedan ont remercié chaleureusement tous les participants et participantes pour leur implication dans l'embellissement de leur commune.

Chaque lauréat est reparti avec une composition florale confectionnée et offerte par le CAT de Clairvivre, un livre et un chapeau de paille offerts par le Conseil départemental représenté par Annie Sedan, conseillère départementale et maire d'Excideuil.

La remise des récompenses et le traditionnel verre de l'amitié ont été fort appréciés.



Michel LEYMARIE



### Classement des diverses catégories

#### Catégorie Maison avec jardin

1 - FAYE Anne-Marie Le Bourg

#### Catégorie Maison sans jardin

1 - JAFFRAIN Chantal Le Bourg  
2 - NOLF Bernadette Les Perrières  
3 - NARDOU Marcelle Le Bourg  
3 - DUVERDIER Lucette Le Bourg

#### Catégorie Parc

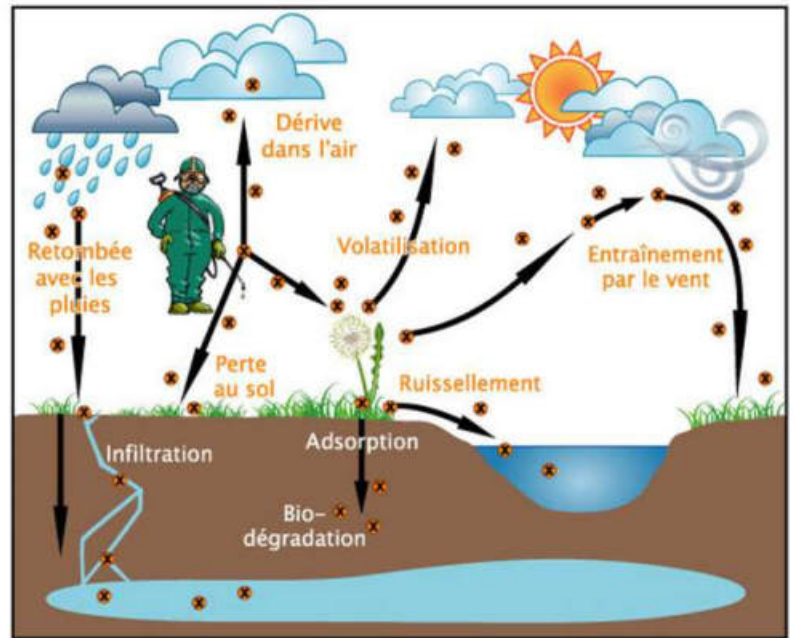
1 - LAVAUD Annie Veyriéras



Suite à la signature de la charte zéro pesticide, notre commune s'est engagée pour une réduction des pollutions liées à l'usage des pesticides sur les espaces publics.

Les pesticides sont présents partout dans l'environnement : ils polluent l'eau, la pluie, les sols et les organismes vivants dont les êtres humains peuvent être des cibles involontaires par inhalation, ingestion, contact avec la peau (les risques en sont les développements des cancers, problèmes du développement du fœtus, diminution de fertilité, déficits immunitaires) etc.

Il faut savoir aussi que les utilisateurs de ces produits sont les plus exposés.



**Dans nos communes, élus et habitants montrent la même volonté d'évoluer dans un espace dit "beau" et "propre", ce qui signifie bien souvent indemne d'herbes spontanées.**

## Le saviez-vous ?

A poids égal, les enfants mangent 2,5 fois plus, respirent plus et ont une plus grande surface de peau que les adultes. D'autre part, du fait de leur petite taille, ils vivent plus près du sol. Par conséquent, ils sont plus exposés aux pesticides et en absorbent plus.

### Espaces de vie !



## Le saviez-vous ?

Sur une commune, 95% des surfaces entretenues par les agents communaux sont des surfaces imperméables sur lesquelles le ruissellement est majoritaire.

### Passerelles à pesticides !



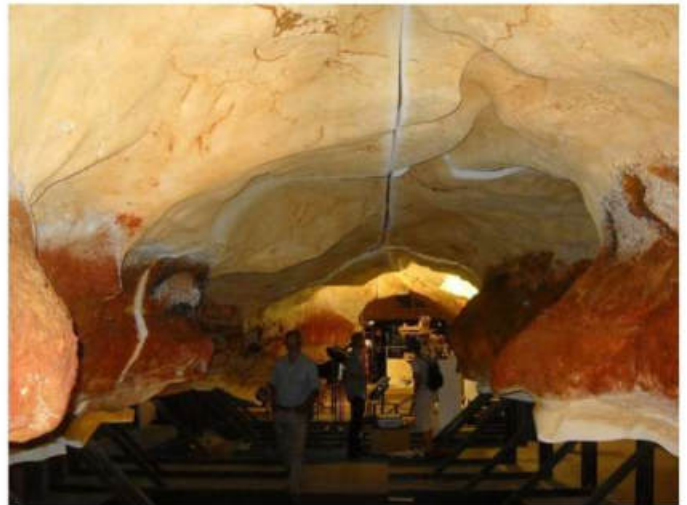
# Ouverture de Lascaux 4 .....

## "Les grottes de Lascaux"

Suite aux nombreuses questions hebdomadaires à propos de la fameuse grotte de Lascaux et en tant qu'employé de Lascaux II depuis 18 ans, il m'a paru opportun de faire un petit bilan sur la grotte et ses copies.

Tout d'abord, Lascaux 1 n'existe pas. En effet, il s'agit de Lascaux, la grotte découverte le 12 septembre 1940 par Marcel RAVIDAT et ses 3 compagnons. Située sur la colline de Lascaux, à quelques centaines de mètres de Montignac, cette grotte est relativement petite. En effet, elle se compose de deux galeries principales pénétrables sur 250 m environ. Ouverte au public de 1948 à 1963, les différents aménagements en 1947 et le million de visiteurs ont provoqué plusieurs pollutions, qui ont conduit à la fermeture au public.

A 200 m de l'originale, dans une ancienne carrière de pierres à ciel ouvert, Lascaux II, la copie de la grotte, ouvre ses portes le 18 juillet 1983. Les deux salles reproduites, la salle des taureaux et le diverticule axial concentrent à elles seules 90 % des peintures de la grotte. En 33 ans, le fac-similé de la grotte la plus connue au monde a accueilli plus de 8 millions de visiteurs.



Enfin, inauguré par le Président François HOLLANDE, le **10 décembre 2016**, LASCAUX 4 ou le C.I.A.P.M.L. (c'est-à-dire le Centre International de l'Art Pariétal Montignac Lascaux) ouvrira ses portes au pied de la colline de Lascaux, le **15 décembre**. Le site présente pour la première fois une reproduction quasi-complète de la célèbre grotte ornée. Le Conseil Départemental (anciennement Conseil Général) de la Dordogne mise sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'image et du virtuel. La médiation numérique et interactive jouera un rôle clé ! En effet, chaque visiteur sera doté d'un « compagnon de visite » qui lui permettra de recueillir des contenus et des informations adaptées à son âge, à ses centres d'intérêts ou à son niveau de connaissance... En plus de la réplique de la grotte, le visiteur pourra notamment s'instruire sur les travaux des archéologues avant et après la découverte de Lascaux et comprendre ainsi la place de Lascaux dans l'art pariétal. Dans une salle consacrée à l'art contemporain, le visiteur pourra découvrir plus de 130 oeuvres d'art d'une soixantaine d'artistes influencés par Lascaux. Les visiteurs pourront réserver leur place par internet ( [www.lascaux.fr](http://www.lascaux.fr) ).



Depuis 2012, Lascaux III, une exposition itinérante, présente sur 700 m<sup>2</sup> les principaux panneaux de la seconde galerie non reproduite à Lascaux II. Parmi ces fresques, on note notamment la célèbre scène du puits où est représentée la seule figuration humaine de la grotte et le panneau de la Vache noire. De plus, on peut y voir un film en trois dimensions de la salle des taureaux et du diverticule axial ainsi que des informations sur la découverte et des outils interactifs sur l'art de Lascaux.

Après Bordeaux, Chicago, Houston, Montréal, Bruxelles, Paris, Genève, et la Corée du Sud, l'exposition Lascaux III est actuellement à Tokyo pour plusieurs mois.

Pour ceux qui ne peuvent pas prendre l'avion, il suffit de se rendre au Thot, à Thonac, pour y admirer ces panneaux. Grâce à un procédé innovant et un éclairage spécifique, on peut y redécouvrir une partie des gravures de la nef qui sont souvent très difficiles à déchiffrer car superposées et enchevêtrées.

Pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer, on peut aussi voir ces chef-d'œuvres de l'art paléolithique de chez soi. Pour cela, il suffit d'allumer son ordinateur, de rechercher le site du Ministère de la Culture dédié à la grotte et de se laisser guider.

Jean Louis MOURTIER



Photos présent en 2015 lors de la visite de l'atelier de reproduction à Montignac

## "L'enterromen dau viei"

Lou paï Fayó erio à l'agonie. Lo fillo, soum ome et lou fi lou veillavant, is aviant déjà foussina dins l'ermari per trouba lou magot et is calculavant ce que coutorio l'enterromen.

- Per me, disset lo fillo, is lou fa enterra en prumiero classo, o ô be prou travailla, lou paubre viei.
- Que diseis-tu qui ? Faguet soun ome, en prumiero classo ? Co coutorio no bravo soumo, qu'ei bien prou, en secundo.
- Bouei ! disset lou fi, notre paï o toujours cita menagei, ne minjians pas l'argen bertomen, lo troisiemo classo suffiro be surtout que lou cementeri li louen et que foudrio pay no voiture.
- Co sirio be housteu, tournet lo fillo, en tou l'argen que n'ans trouba, nous poden be paya l'enterromen maï lo voiture!
- Chabo-te, credet soun ome, tu seis ma no depensiero.
- Et te, un gourmand
- Me, un gourmand ? Tourne dire!
- Oui, un gourmand ! un gognou !

Is faguerent talonnen de boucan que lou viei se reveillet.  
Chabas dé vous disputa ! lou disset-eu. L'y n'irai de ped.



## "L'enterrement du vieux"

Le père Fayó était à l'agonie. La fille, son homme et le fils le veillaient, ils avaient déjà fouiné dans l'armoire pour trouver le magot et ils calculaient ce que coûterait l'enterrement.

- Pour moi, dit la fille, il faut l'enterrer en première classe, il a bien assez travaillé, le pauvre vieux.
- Que dis-tu toi ? Fit son homme, en première classe ? Ca coûterait une belle somme, c'est bien assez en seconde.
- Bon ! dit le fils, notre père a toujours su gérer, ne mangeant pas l'argent bêtement, la troisième classe suffira bien, surtout que le cimetière est loin et qu'il faudra payer une voiture.
- Ce serait bien honteux, répondit la fille, avec tout l'argent qu' on a trouvé, nous pouvons bien payer l'enterrement même la voiture.
- Tais toi, cria son homme, tu es une dépensière.
- Et toi, un gourmand.
- Moi un gourmand ? Redis le !
- Oui, un gourmand ! Un cochon !

Ils firent tellement de bruit que le vieux se réveilla.  
Finissez de vous disputer ! leur dit-il. J'irais à pied.



L'actualité politique, période électorale oblige, nous incite à parcourir ce florilège de bons mots de nos chers politiques...de gauche, de droite ou du centre, à chacun sa perle avec ou sans le souci de passer à la postérité !

- « la meilleur façon de réduire le chômage, c'est de travailler » (Raymond Barre)
- « il est plus facile de céder son siège à une femme dans l'autobus qu'à l'Assemblée Nationale » (Laurent Fabius)
- « les veuves vivent plus longtemps que leurs conjoints » (J.-P. Raffarin)
- « Même quand je ne dis rien, cela fait du bruit » (Ségolène Royal)
- « De Villepin fait tout, moi, je fais le reste » (Renaud Muselier)
- « il doit rester un angle de tir pour la paix » (Bernard Kouchner)
- « le pétrole est une ressource inépuisable qui va se faire de plus en plus rare » (D. de Villepin)
- « voici que s'avance l'immobilisme et nous ne savons pas comment l'arrêter » (Edgar Faure)
- « la droite et la gauche, ce n'est pas la même chose » (Pierre Mauroy)

Avec un supplément d'humour anonyme...

Celui qui cède quand il a tort est censé; celui qui cède quand il a raison est marié...  
Se marier, c'est partager à 2 les problèmes que l'on n'aurait pas eus tout seul...  
On dit d'un accusé qu'il est cuit quand il n'est pas cru.  
Un égoïste, c'est quelqu'un qui ne pense pas à moi  
Plus la photo est vieille plus on a l'air jeune...





# *Saint Martial d'Albarède*

*au fil des ans*

*Michel Dupuy, son Equipe Municipale  
et le Personnel Communal*

*Vous présentent leurs*

*Meilleurs Voeux  
Pour l'Année  
2017*



Ancienne brasserie (reconvertie pour la fabrication de produits aromatiques)

*M. le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à la rédaction  
et à la mise en page de ce bulletin municipal 2016*